



William Charles Boyse.

Bruges; 1852.

Cette platitude est une production de d'alembert.
— dw! —

HISTOIRE
DE L'ETABLISSEMENT
DES MOINES
MENDIANTS;

OU ON TRAITE

De l'origine des Moines, de leur premiere ferveur, de leur relâchement, de leur décadence, de leurs différentes Réformes jusqu'à S. Dominique & S. François.

Des progrès rapides des deux Ordres que ces Saints établirent; du relâchement qu'ils occasionnerent dans la discipline, & des troubles qu'ils ont causés dans l'Eglise & dans l'Etat.

Sic volvenda Ætas, commutat tempora rerum,
Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore.
Lucret. lib. V. vers. 1275 & suiv.



A AVIGNON,

Aux dépens des LIBRAIRES Associés.

M. DCC. LXVII.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
3 JUL 1950
OF

PRÉFACE.

ON a parlé de tout temps bien diversement des Ordres Réligieux. Les uns touchés de la Sainteté de leurs Instituteurs, & de la ferveur de leurs premiers Disciples, les ont regardés comme des gens envoyés du Ciel, pour faire revivre dans l'Eglise l'esprit des temps Apostoliques : les autres pénétrés du relâchement de leurs Successeurs, & du renversement qu'ils ont occasionné dans la discipline & dans la morale, se sont appliqués à les charger, souvent avec trop de ressentiment, de tout ce que l'esprit du temps, la barbarie & l'igno-

rance, avoient introduit de défectueux dans l'Eglise & dans la Société.

Cette différente maniere d'envisager un même objet, a fait naître des préjugés, & ces préjugés ont produit des événements d'une nature opposée, qui ont eu leur principe dans le génie des différents peuples, chez qui les Moines se sont établis. Une partie des nations de l'Europe les ont proscrits pour jamais; chez d'autres ils regnent avec un despotisme d'autant plus rigoureux, qu'il y va de la perte des biens, & de la vie de ne les pas honorer avec toute la soumission qu'ils exigent; il en est enfin parmi lesquels ils vivent encore avec quelque espece de considération,

ſidération, ſoutenus par les foibles reſtes du crédit que leurs Prédéceſſeurs leur ont acquis.

D'où vient cette diverſité d'opinions ? Pourquoi un Inſtitut regardé comme Saint dans les commencements, & comme appartenant aux fondements de la Religion, a-t-il été ſi fort dégradé chez les uns, & s'eſt-il vu porté chez les autres au delà de l'élévation à laquelle les fondateurs étoient bien éloignés de prétendre ? Ce problême ne ſera pas bien difficile à réſoudre, ſi on veut ſe donner la peine de jetter les yeux ſur le petit ouvrage qu'on oſe ici donner au public. En remontant à l'origine des Ordres Monaſtiques, en donnant un précis de leur régi-

me, en les ſuivant pas-à-pas dans leur premiere ferveur, dans leurs progrès, dans leur relâchement, dans leur décadence, dans leurs différentes Réformes, on a cru parvenir au terme qu'on s'eſt propoſé.

Si la vérité toute nue pouvoit être également recommandable chez tous les hommes, ſi ſon flambeau n'étoit jamais obſcurci par les préjugés, la prévention, & l'intérêt; on ſeroit en droit de prétendre aux ſuffrages unanimes du public: mais s'il eſt quelqu'un qui veuille refuſer le ſien, il ne trouvera pas mauvais qu'on le prévienne, que l'animoſité ni la paſſion, n'ont eu aucune part à cet ouvrage; qu'on n'a prétendu offenſer

personne en la publiant ; qu'on est pénétré de vénération pour les gens respectables qui se trouvent encore en grand nombre dans les différents Ordres dont on parle ; & qu'on n'a eu d'autre but que celui de combattre des abus condamnés par la Religion même, & réprouvés par les loix. On pense que cet aveu doit suffire, pour mettre à couvert la Religion de l'Auteur, des imputations qu'on pourroit former contre lui : la lecture de cette Histoire sera d'ailleurs pour les gens éclairés & non prévenus, la preuve de ce qu'on avance.



TABLE

ET SOMMAIRE,

DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE L'ÉTABLISSEMENT
DES MOINES
MENDIANTS.

ÇHAPITRE PREMIER.

Origine des Ordres Monastiques.



VANT de parler des Religieux mendiants, il est à propos de mettre sous les yeux le tableau de la vie des premiers Moines qui parurent dans l'E-

glise; de faire voir l'origine de cette sainte Institution & ses progrès; ses liaisons & ses rapports avec la Société Chrétienne: comment de l'Orient où elle prit naissance, elle passa en Occident; quelle elle fut dans son principe, dans ses accroissements, & enfin dans sa décadence dans cette portion de l'Eglise jusques à la fin du douzieme siecle: ce qui nous menera par degrés jusques au temps de l'établissement des Moines mendiants, qui est l'objet qu'on s'est proposé dans cet ouvrage.

L'opinion de S. Jerôme qui est suivie par les meilleurs Critiques, est qu'il n'y a eu de véritables Moines dans l'Eglise, qu'à la paix de Constantin. Ce fut alors que S. Antoine réduisit en corps de Communauté ceux que la persécution avoit fait fuir dans

le désert. Il est vrai que plusieurs ont pensé, entr'autres Cassien, que l'État Monastique étoit antérieur à S. Antoine, en remontant par S. Paul Hermite jusques aux Apôtres & à S. Jean-Baptiste, & même jusqu'à Elisée & Elie; mais cet enchaînement est purement imaginaire, & n'est appuyé que sur des conjectures. Il est certain que les Solitaires écartés des trois premiers siecles n'ont point formé de Disciples, n'ont dressé aucune regle, & n'ont point fait de corps séparé du Clergé & des Laïques, ce qu'on ne peut pas dire de S. Antoine & de ses Imitateurs.

Ils furent bientôt nombreux. S. Pacôme fonda les fameux Monasteres de Thabene, & les gouverna par la regle qu'un Ange lui avoit dictée. S. Hilarion Disciple de S. Antoine passa dans la Palestine, & établit un

grand nombre de ces Monasteres soumis à la même regle qui étoit renfermée en quatre articles principaux, la solitude, le travail des mains, le jeûne & la priere. On verra dans le Chapitre suivant de quelle maniere ces pieux Solitaires pratiquoient cette regle. S. Basile porta ensuite cet Institut dans le Pont & la Capadoce; delà il s'étendit dans toutes les parties de l'Orient, en Ethiopie, en Perse, & Jusques dans les Indes.

Tous ces Moines étoient Laïques & dépendoient entiérement des Evêques, qui leur envoyoient le Dimanche un Prêtre pour célébrer les saints Mysteres dans leur Oratoire; on ne croyoit point encore dans ces temps de ferveur, où l'enseignement des Apôtres étoit très-présent, qu'il pût y avoir de Société Chrétienne indé-

pendante de ceux à qui ils en avoient commis le soin. Trente ou quarante Moines qui vivoient ensemble formoient une maison, & trente ou quarante maisons formoient un Monastere, qui contenoit ainsi douze à quinze cents Moines, chaque Maison avoit un Prévôt *Præpositus* qui étoit le Supérieur, & chaque dixaine de Moines un Doyen *Decanus*, nom expressif, qui désignoit son emploi, & que les Chapitres des Cathédrales ont adapté à leurs Chefs vers le dixieme siecle. Enfin chaque Monastere avoit un Abbé avec qui chaque Supérieur des Maisons particulieres correspondoit. Dans le temps de la Pâques, afin de célébrer cette Fête avec plus de solemnité, tous les Monasteres d'une même contrée, s'assembloient en commun; & S. Jerôme nous ap-

prend, que le nombre des Moines des seuls Monasteres de Thabene ainsi rassemblés, alloit quelquefois jusqu'à cinquante mille.

La réputation de ces pieux Solitaires se répandit bientôt en Occident, mais S. Jerôme les y fit connoître bien plus particuliérement, lorsqu'après avoir visité lui-même leurs déserts, il publia la vie des Saints Patriarches qui avoient peuplé ces affreuses solitudes. Quelques-uns ont prétendu que ce fut par cette voie que la vie Monastique s'introduisit dans l'Eglise Latine; d'autres qu'elle y étoit connue dès la fin du second siecle sous l'Empire de Sévere, sur-tout dans les Gaules, où plusieurs Monasteres se font gloire de rapporter leur Institution à cette époque, quoiqu'il en soit, on pourroit concilier ces deux opinions, en

disant, que la connoissance que donna S. Jerôme de la maniere de vivre des anciens Peres des déserts d'Egypte & de Syrie, servit à mettre plus d'uniformité & de regle parmi les Solitaires d'Occident, qui jusques alors avoient vécu isolés, chacun suivant ; dans le genre de pénitence qu'il avoit embrassé, les lumieres de sa propre conscience, & n'ayant d'autres liaisons & d'autres rapports entre eux, que les liens de la charité Chrétienne qui les unissoit tous par Jesus-Christ au reste de l'Eglise.

Mais avant de parler de l'origine de ces fameux Monasteres d'Occident, dont la bonne odeur & la gloire a beaucoup approché de la célébrité de ceux de la Thébaïde ; il est à propos de faire voir quel étoit le régime de ces vertueux Solitaires, & par

quels moyens en se séparant ainsi du reste des hommes, ils parvenoient à cet état de perfection, qui devoit les conduire à la céleste Patrie, & qui étoit le but & la fin de tous leurs travaux.



CHAPITRE II.

Régime des Moines de la Thébaïde & de l'Orient.

ON ne peut douter, dit M. de Fleury, dans son huitieme Discours sur l'Histoire Ecclésiastique, que la profession Réligieuse ne soit d'Institution Divine. Sans entrer dans l'examen de l'application étroite qu'il fait de la parole de Jesus-Christ à ses Apôtres, en leur disant (en S. Matth. chap. XIX vers. 29.) „ Quiconque abandonnera „ pour mon nom sa maison ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou „ sa mere, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, en recevra le „ centuple, & aura pour héritage la

„ vie éternelle. „ Il est certain qu'elle ne peut être que très-sainte, & très-conforme à l'esprit de l'Evangile, & qu'il est impossible, que celui qui l'embrasse, après s'être sérieusement éprouvé sur les dons nécessaires pour soûtenir un pareil renoncement, n'arrive certainement à une grande perfection, dont la récompense est dictée par la bouche même du Sauveur.

On doit donc penser, que c'est ce conseil de Jesus-Christ bien entendu, qui a engagé, sur tout dans ces premiers temps, bien des fideles à renoncer au monde, & à embrasser la vie Monastique; ce renoncement étoit absolument entier, il n'étoit point illusoire, comme dans ces derniers temps, où se consacrer à la solitude, n'est presque toujours rien autre que renoncer à peu de chose pour aller

passer des jours tranquilles & dégagés de toutes inquiétudes dans des Monasteres que la piété des fideles a comblés de richesses. Leur solitude étoit un désert affreux, non-seulement inhabité, mais encore inhabitable, des plaines immenses de sables arides & brûlants, ou bien des montagnes stériles où il étoit très-rare de trouver quelques petits morceaux de terre propres à la culture ; ils s'arrêtoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau, & y bâtissoient des cellules de rozeaux. Là personne ne leur disputoit le terrein, il ne falloit demander à personne la permission de s'y établir, point de procès à soutenir ; ils n'avoient point à rédouter les larmes & le désespoir d'un héritier que la piété mal-entendue d'un mourant a souvent réduit avec sa famille à la derniere misere.

Ils jouissoient dans la paix profonde qu'ils avoient su se procurer de cette tranquillité intérieure qui constitue le vrai sage & le vrai chrétien, & si quelque chose en troubloit la sérénité ce ne pouvoit être que le sentiment de leurs foiblesses passées, pour lesquelles ils ne cessoient d'implorer la miséricorde divine ; mais considerant que l'homme est né pour le travail, qu'après sa rébellion il y a été condamné par la bouche de Dieu même, que Jesus-Christ a bien voulu lui-même se soumettre à cet arrêt immuable pendant le cours de sa vie mortelle, pensant que chercher à s'y soustraire, seroit un crime aussi punissable que celui de la premiere désobéissance, & que les effets de la vengeance céleste sur les transgresseurs, seroit le dégoût & l'ennui qui produisent

duisent nécessairement le retour de toutes les passions, ce qui rend ce second état de l'ame pire que le premier, suivant la parole du Sauveur, ils firent leur principale occupation du travail des mains, soit en défrichant le peu de terrein qu'ils trouvoient propre à la culture dans ces déserts brûlés, soit en faisant des nattes, des corbeilles, de la corde, du papier, de la toile, ou quelques autres ouvrages de cette nature qu'ils envoyoient troquer ou vendre dans les villes voisines, afin de n'être à charge à personne; prenant au pied de la lettre cette parole de S. Paul qui dit, si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus.

Leur nourriture étoit très-frugale, & on peut dire que leur vie étoit un

jeûne continuel. Douze onces de pain à quoi ils s'étoient fixés après de longues épreuves & qu'ils partagoient en deux petits répas, l'un le matin, l'autre le soir, étoient tout ce qu'ils se permettoient. Toute leur austérité consistoit dans la persévérance constante & uniforme de ce régime, beaucoup plus dur à la nature, dit M. de Fleury, que cette alternative de nourriture solide & de macérations qu'on exerce d'autant plus volontiers qu'on se permet des dédommagements qui aident à en supporter le retour avec plus de patience, ils ne portoient ni cilices ni chaînes de fer, ils ne se flagelloient point, ils étoient trop éclairés, & trop attentifs à réprimer les mouvements inattendus de la chair pour user d'un remede qui ne sert ordinairement qu'à la

révolter contre l'esprit, en agitant le sang avec trop de violence pour qu'on puisse présumer de la contenir.

Ils s'assembloient pour prier en commun deux fois seulement en vingt quatre heures, sur le soir & dans le milieu de la nuit, & chaque Office consistoit en douze Pseaumes que douze Moines chantoient tour-à-tour debout au milieu de l'Assemblée, tandis que tous les autres écoutoient, en gardant un profond silence. Le reste du jour ils prioient en travaillant, afin qu'ayant toujours l'esprit occupé de Dieu, ils pussent éviter les distractions qui les en auroient tenus éloignés. Leur Dévotion, comme on voit, étoit aussi simple & aussi uniforme que leur vie. Point de ces pratiques minutieuses qui énorgueillissent tant ceux qui les mettent

en usage, & qui, bien-loin de rendre les hommes meilleurs ne servent au contraire qu'à diminuer l'horreur du péché, & à faire négliger la correction des mœurs, en offrant sous la main un remede si peu coûteux contre les rechûtes, dont on présume trop pouvoir se rélever par ce moyen.

Ils ne cherchoient point à faire des Prosélytes, ils ne sollicitoient, ni ne caressoient personne pour les engager à embrasser leur état. Qu'on jette les yeux sur la vie des Peres du Désert, on verra au contraire que ceux qui desiroient de se joindre à eux étoient renvoyés, rébutés avec dureté, & que ce n'étoit qu'à force de persévérance, de gémissements, & de larmes qu'ils obtenoient enfin la permission de se renfermer dans une Cellule

dans l'enceinte du Monaſtere, où on les ſoumettoit encore à de nouvelles épreuves. Une vocation ainſi éprouvée étoit ordinairement conſtante, & on ne voyoit point parmi eux de ces retours ſcandaleux vers le ſiecle qui excitent ſi ſouvent de nos jours la riſée & le mépris des gens du monde. Triſte effet, ou peut-être la punition d'un choix qui n'a pas Dieu pour unique objet. On les voyoit perſévérer avec la même ferveur juſques à la fin de leur carriere, dans la pratique uniforme de leur longue pénitence, ſans regarder derriere eux, comptant chaque jour pour rien ce qu'ils avoient fait la veille; & demandant continuellement à Dieu la grace de la perſévérance, ils arrivoient ainſi après une longue courſe à ce terme ſi déſiré

où quittant une terre étrangere, ils alloient devenir Citoyens du Ciel.

Tels étoient ces Moines si fameux; & si respectés dans tout l'Orient; leur réputation en franchit bien-tôt les bornes. On prétend que S. Athanase qui avoit écrit la vie de S. Antoine, les fit connoître en Occident lorsqu'il vint à Rome. S. Jerôme ainsi qu'on l'a dit dans le Chapitre précédent, paroît cependant être celui qui en donna une connoissance plus particuliere. Quoiqu'il en soit, on peut sans risque de se tromper, fixer l'Epoque de la vie Monastique en Occident sur le modele de celle d'Egypte & de Syrie, au temps de S. Martin vers le milieu du quatrieme Siecle.

CHAPITRE III.

Établissement des Moines en Occident.

SAint Martin ayant quitté le service de l'Empereur pour se consacrer à la retraite, vint à Milan & y établit un Monastere. Chassé ensuite par Auxence Evêque Arien de cette ville, il se retira avec ses Solitaires dans l'isle Gallinaire, & bien-tôt toutes les Isles de la Mer de Toscane furent remplies de Moines. S. Martin passa ensuite dans les Gaules pour y visiter S. Hilaire ; & il y fit connoître la vie Monastique en établissant près de Poitiers un Monastere sous le même régime & les mêmes regles

qu'il avoit introduites en Italie. Ayant ensuite été élevé sur le Siege de Tours, il institua le fameux Monastere de Marmoutiers, qu'on peut regarder comme le berceau de tous les autres, parce que ce fut là où il perfectionna sa regle, & il paroît être le premier qui ait uni la vie Cléricale à la vie Monastique, en élevant à la Prêtrise la plupart de ses Moines.

Cette Institution se répandit bientôt par toutes les Gaules ; tous les Solitaires qui jusques alors avoient vécu isolés, se rassemblerent en commun, & adopterent la regle de S. Martin. S. Honoré qui fut depuis Evêque d'Arles fut le fondateur du Monastere de Lerins, & en fort peu de temps tous les Dioceses des Gaules se trouverent remplis de Monas-

teres. Les Evêques & le peuple concouroient avec ces pieux Solitaires à ces saints établissements ; tous vivoient dans la concorde & l'union en Jesus-Christ, & ne sembloient faire qu'une famille unie par le même lien, qui étoit l'Evêque, à qui ils étoient tous également soumis.

Il y avoit près de deux cents ans que la vie Monastique étoit en vigueur en Occident sous la forme que S. Martin lui avoit donnée lorsqu'elle éprouva une crise violente par l'inondation des Barbares, qui détruisirent l'Empire Romain dans le cinquieme siecle. D'un côté les Goths se jetterent sur l'Italie, de l'autre les Alains, les Wandales, les Sueves, les Bourguignons, & les François ravagerent les Gaules & l'Espagne, détruisirent les Monasteres,

& disperserent les Moines. Ce fut pendant ces révolutions que S. Benoît ayant rassemblé quelques Solitaires sur le Mont-Cassin, y fonda la fameuse Abbaye qui y subsiste encore de nos jours, & donna à ses Moines cette belle regle qui fut d'abord embrassée non seulement par les Monasteres qui se formerent sur le modele de celui du Mont-Cassin, mais encore par ceux qui avant l'orage avoient vécu sous le régime de celle de S. Martin, qu'ils abandonnerent lorsque les affaires eurent pris en Europe une assiette plus tranquille par l'établissement solide des Goths en Espagne, & des François dans les Gaules. Il est remarquable dit encore M. de Fleury, que ce grand S. ne donna pas sa regle comme un modele de perfection, mais seulement

comme un foible commencement, bien éloigné de l'excellence & de la pureté de celles des siecles précédents.

La vie Monastique ainsi rétablie par S. Benoît, fleurit en Occident pendant près de deux siecles; elle y étoit régardée comme la bonne odeur de l'Eglise, & faisoit l'objet de la vénération des fideles. L'admiration qu'ils eurent pour les vertus des SS. Personnages qui l'avoient embrassée, les engagea à leur faire part de leur bien, & les Moines augmenterent leurs richesses par l'assiduité de leur travail. Le soin de ces biens temporels commença à occasionner quelques relâchements, & le desir d'accumuler les rendit bien plus considérables, lorsque la soif des richesses eut fait place à cet attrait pour le simple nécessaire

qui avoit caractérisé la pauvreté & le régime des premiers Solitaires. Ces biens qui furent bien-tôt immenses devinrent alors des objets de cupidité, & les Cloîtres ne furent plus peuplés que par des gens, qui dégoûtés des embarras du siecle, cherchoient le repos & l'abondance, dans ces retraites paisibles, & encore respectées.

L'ancienne discipline y étoit cependant en vigueur dans bien des endroits, mais le peu de bien qui y restoit fut ruiné, d'un côté par l'entrée des Lombards en Italie, & des Sarrazins en Espagne, & de l'autre par les guerres civiles qui désolerent la France sur la fin de la premiere race. Les Monasteres furent pillés, & leurs biens donnés en récompense aux Officiers de l'armée;

les

les Moines déserterent & revinrent dans leurs familles, & ceux qui resterent dans les endroits que la guerre avoit épargnés, plus occupés de leur Temporel que de leur Institut, donnerent tous leurs soins à la conservation de leurs biens, en se cantonnant dans leurs Cloîtres pour se mettre à l'abri des insultes de ceux qui auroient prétendu les leur ravir.

La France & l'Italie s'étant rétablies sous le regne de Charlemagne, la discipline se rétablit aussi par ses soins dans les Monastéres. S. Benoît d'Aniane fit une concorde de toutes les regles précédentes avec celle de S. Benoît, sur laquelle on dressa en 817, sous le regne de Louis le Débonnaire, le grand réglement d'Aix-la-Chapelle, dont on ordonna par-tout l'observation; mais ce commence-

ment de ferveur ne fut pas de longue durée ; les courses des Normands occasionnerent les mêmes révolutions, qu'avoient opéré les autres inondations des Barbares ; & le gouvernement féodal qui prit naissance dans le même siecle, introduisit son Despotisme & sa Barbarie jusques chez les Moines, qui par leur régime, fondé sur leur rénoncement au siecle, & la liberté Evangélique, sembloient être moins susceptibles que tout autre corps de cette domination.

Les Barbares en embrassant la Religion Chrétienne y avoient introduit leurs mœurs & leur gouvernement, & on vit bien-tôt les Abbés devenus Seigneurs des biens que la piété des fideles leur prodiguoit, assister au Parlement, à côté des Evêques, avec qui ils commençoient à faire compa-

raison, & conduire leurs vassaux à l'armée. Etrange renversement d'une Institution Sainte, qui ne devoit avoir pour objet que la pénitence & la contemplation, & qui produisit, outre l'oubli des principaux devoirs, la paresse & l'ignorance qui en sont la suite, au point que vers la fin du neuvieme siecle, à peine trouvoit-on dans les Cloîtres, un Moine qui sût lire sa regle.

Dans ces temps, de ténébres & de miseres, Dieu suscita de SS. personnages, dont le zele & la ferveur donnerent pour ainsi dire une nouvelle vie à l'Etat Monastique. Dès l'année 910. Guillaume Duc d'Aquitaine fonda le Monastere de Cluny, & en donna la conduite à l'Abbé Bernon, qui, avec l'aide d'Hugues Moine de Saint Martin d'Autun, re-

cueillir toutes les traditions de la regle de S. Benoît, & en composa une qu'il donna à ses Moines. S. Odon successeur de Bernon perfectionna cet établissement. Plusieurs autres Monasteres embrasserent cette réforme, & on en fonda quantité d'autres sous la même observance, qui furent mis sous la dépendance de l'Abbé de Cluny. Cette premiere ferveur produisit d'excellents fruits; on vit les premiers Abbés de Cluny, Saint Mayeul, S. Odilon, S. Hugues, briller par l'éclat de leur vertu & de leur doctrine; mais il paroît que ces saints personnages, dit toujours M. de Fleury, n'avoient pas assez réfléchi sur les inconvénients, qu'ils avoient laissé subsister, parce qu'ils les croyoient sans conséquence; ou qu'ils n'avoient pu détruire, parce qu'ils étoient trop

opposés aux préjugés de ces siecles d'ignorance.

Ces inconvénients étoient nombreux, & un seul eût été suffisant pour détruire cettte sainte œuvre en peu de temps. Parmi les principaux on peut compter les richesses, qui donnant les commodités de la vie sans peine & sans embarras firent abandonner le travail des mains comme une occupation basse & servile, quoique toute l'antiquité, même les Philosophes Payens l'eussent regardé comme la fonction la plus noble de l'humanité, parce qu'elle est la plus nécessaire, & que S. Benoît, que tous ces Moines révéroient comme leur Patriarche, le leur eût expressément commandé dans sa regle.

Il est vrai qu'on crut y remédier en y substituant la Psalmodie, & les

autres Prieres en commun ; mais cet exercice auquel on peut se prêter sans y prendre beaucoup de part, parce qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse être juge de ce qui se passe dans l'intérieur, flattoit trop la paresse pour ne pas dégénérer en abus ; il fut porté à tel point, qu'on le regarda comme l'unique objet, & l'unique devoir de l'état Monastique, comme si Dieu pouvoit se plaire à d'autres hommages qu'à ceux qui lui sont offerts par la soumission à ses ordres, & que l'homme pût présumer les exécuter en y substituant des pratiques de fantaisie conformes à ses goûts.

Outre cet oubli du premier principe & de la premiere Loi, que les richesses occasionnerent, elles rendirent les Moines orgueilleux & vains, de

forte que se suffisant à eux-mêmes & n'ayant besoin de personne, ils commencerent à mépriser les Laïques, & à s'estimer beaucoup plus qu'eux. Le faste, la molesse, & la bonne chere s'introduisirent dans les Monasteres. Du temps de S. Bernard, les Moines faisoient des repas longs & splendides, s'habilloient d'étoffes fines & recherchées, & les Abbés, marchoient à grand train suivis de quantité de chevaux.

Un autre inconvénient, fut l'exemption de la Jurisdiction des Evêques, la Maison de Cluny fut mise par le titre de sa fondation sous la protection particuliere de S. Pierre & du Pape, avec défenses à toutes les puissances Séculieres & Ecclésiastiques de troubler les Moines dans la possession de leurs biens, l'election de leur Ab-

bé, & le gouvernement de leur Monastere. On sent d'abord combien cette exemption si singuliere, & si contraire aux premiers principes de l'état Monastique devoit entraîner d'abus après elle; mais ce fut bien autre chose lorsqu'on eut étendu ce privilege à tous les Monasteres qui dépendoient de Cluny; on vit alors pour la premiere fois dans l'Eglise & dans la Société, un Corps d'Ecclésiastiques indépendants de l'Etat qui les enrichissoit, & des Evêques qui devoient les instruire & les gouverner, régi par un chef soumis immédiatement à une Puissance étrangere toujours trop éloignée pour être en état de remédier aux désordres que la pente naturelle du cœur humain vers l'indépendance & l'arbitraire devoit nécessairement occasionner; & le plus grand mal qu'il y eut

dans cet inconvénient, c'eſt que cette multitude d'Ordres Réligieux qui ſe ſont formés depuis, ont tous prétendu cette même exemption dont l'abus exceſſif a toujours augmenté par degré juſqu'au point où nous le voyons de nos jours.

Le déſordre allant toujours en croiſſant, le relâchement fut porté à tel excès, qu'à peine trouvoit-on, deux cents ans après la fondation de Cluny, la moindre trace de l'ancienne obſervance. Ce fut alors que parurent d'un côté S. Bruno, qui fonda en 1086 l'Ordre des Chartreux, qui par un exemple unique s'eſt conſervé juſqu'à nos jours dans ſa premiere ferveur, & où l'inconvénient des richeſſes & des exemptions n'a point encore occaſionné d'abus bien ſenſibles & bien criants, parce qu'ils ont ſu ſe conte-

nir dans la retraite, & y vivre dans la priere, le silence & le travail. De l'autre S. Robert Abbé de Molesme, qui fonda en 1098, le Monastere de Cisteaux sous les auspices d'Hugues Archevêque de Lyon, Légat du Pape. Il suivit la Regle de S. Benoît à la lettre, sans aucune addition ni adoucissement. Il rétablit sur-tout le travail des mains; recommanda un silence plus exact, & renonça à toutes sortes de privileges. S. Bernard qui vint quelques années après, fut l'ornement & la gloire de cette nouvelle réforme. Dès l'an 1119, les Monasteres qui l'avoient embrassée s'unirent ensemble par une Constitution appellée *la Chartre de Charité*, qui établit entr'eux une espece d'Aristocratie pour éviter les abus du gouvernement monarchique de Cluny.

On établiſſoit par cette Chartre, que les Abbés de chaque Monaſtere feroient des viſites les uns chez les autres, & que tous les ans ces Abbés & deux Députés de chaque Maiſon s'aſſembleroient en commun pour y traiter des affaires générales & y faire des Réglements ſuivant l'occurrence, qui ſeroient obſervés par tout l'Ordre. C'eſt ſur ce modele que les autres Réligions qui ſe ſont formées depuis, ont établi leurs Chapitres généraux, & cet établiſſement fut trouvé ſi utile, que le Concile général de Latran, tenu ſous Innocent III, rendit un Décret pour en étendre l'uſage à toutes les autres Congrégations régulieres. Enfin cet Ordre ſe multiplia ſi fort par l'admiration qu'on eut pour les vertus de S. Bernard & de ſes Diſciples, que cinquante-ſept ans après la fondation

de Cisteaux, on comptoit déjà cinq cents Maisons de cet Ordre répandues dans toute l'Europe.

Les mêmes abus qui avoient ruiné la discipline chez les premiers Moines la détruisirent également chez ceux de Cisteaux, & bientôt le relâchement fut égal par tout ; les Freres Lais qui avoient été introduits par S. Jean Gualbert vers l'an 1040, pour soulager les Moines de Valombreuse des travaux les plus pénibles, & dont l'Institution fut embrassée avec avidité, non seulement par les autres Moines, mais encore par ceux de Cisteaux qui se piquoient d'une plus grande régularité, furent une source de relâchement d'autant plus grande, que cette distinction donna entrée parmi les Moines de chœur à l'orgueil, le vice le plus flatteur au cœur humain ;

mais

mais le plus pernicieux à l'humanité, & par conséquent le plus incompatible avec l'état Monaſtique, fondé ſur les principes de la charité Chrétienne : on a en effet bien de la peine à ne pas regarder le rénoncement des Moines comme une illuſion & même comme une impoſture lorſque l'on fait attention à ce mépris arrogant qu'ils ont pour leurs freres Lais, qu'ils tiennent dans l'abjection la plus humiliante, & aux titres orgueilleux dont ils ſe décorent, entr'autres celui de *Dom*, abrégé de *Dominus*, que les premiers Empereurs Romains, tout idolâtres qu'ils étoient, trouverent trop faſtueux, parce qu'il leur paroiſſoit impie d'uſurper les titres de la Divinité.

On a vu ci-devant que S. Martin avoit été le premier en Occident qui

avoit élevé ses Moines à l'Ordre de Prêtrise, cela suppofoit des études de la part dee ceux qui étoient destinés à ce degré éminent; mais ces études n'étoient pas encore un principe de relâchement dans la vie Monastique, parce que le nombre de ceux qui s'y livroient étoit petit, & qu'on ne faisoit de Prêtres qu'autant qu'il en falloit pour les besoins Spirituels du Monastere. Bientôt l'état de Prêtrise flatta l'ambition de ceux qui occupés du travail des mains, souvent rude & fatigant, trouvoient mieux leur compte dans un exercice tranquille, où on ne se donne de peine que celle qu'on veut bien prendre. Tous voulurent devenir Prêtres; tous voulurent étudier pour arriver à ce terme, & tous non-seulement y parvinrent, mais encore

on leur en fit une obligation ; on ne vit plus alors de Moines qui ne fussent Prêtres dès qu'ils avoient atteints l'âge prescrit par les Canons, & dès ce moment, le travail des mains & les emplois les plus pénibles du Cloître furent abandonnés aux Freres Lais, comme des exercices trop vils pour des gens qui se destinoient, ou qui étoient élevés à l'état sublime du Sacerdoce.

Il n'y auroit pas eu encore beaucoup de mal, si renfermés dans les bornes de leurs Cloîtres ils s'en fussent tenus à l'étude de l'Ecriture Sainte pour faire part de leurs lumieres à leurs freres; mais l'ambition de briller au dehors, leur persuada qu'ils pourroient être utiles aux Laïques ; ils rentrerent par ce moyen dans le monde, auquel ils

avoient rénoncé, & l'ignorance qui régnoit alors les y rendit bientôt néceſſaires.

Ainſi de l'étude de l'Ecriture ſainte à laquelle ils auroient dû s'arrêter uniquement, ils paſſerent à celle du Droit Canon, qui faiſoit bien partie de la ſcience Eccléſiaſtique, mais qui devoit être bien plutôt du Reſſort des Evêques, & des Prêtres ſéculiers, que de celui des Moines, & qui leur inſpira celle du Droit Civil, ſoit pour être en état de défendre leurs poſſeſſions contre les entrepriſes qu'on formoit contre eux, ſoit pour répondre aux conſultations des Laïques. Ces Conſultations devinrent de plus en plus fréquentes à meſure que le ſiecle s'obſcurciſſoit; & ce qu'ils avoient donné d'abord par un motif de chari-

té, devint l'objet de la cupidité & de l'avarice, par le haut prix qu'ils mirent à leurs ſervices.

La convoitiſe du cœur humain ne connoît point de bornes lorſqu'il eſt abandonné à ſes paſſions. Toutes les Sciences qui pouvoient apporter du profit, furent cultivées par les Moines, & comme il n'y en a guere d'un exercice plus général que celle de la médecine, malgré ſes ſuccès équivoques, ce fut auſſi celle où ils ſe livrerent davantage, parce qu'elle rapportoit le plus.

On vit donc dans les 9, 10, 11 & douzieme ſiecles, les Moines ſe charger des intérêts les plus chers de la Société, les biens & la ſanté, & on peut imaginer combien ils amaſſerent de richeſſes par le moyen des deux

professions d'Avocat & de Médecin ; auxquelles ils s'adonnerent. Il est vrai qu'à regarder les choses d'un œil impartial on ne pourroit guere leur faire un reproche bien fondé d'avoir cherché à se rendre utiles, si des monuments authentiques de ces siecles, tels que les Actes du Concile de Rheims en 1131, de Latran 1139, & de Tours en 1163, n'eussent déposé contre leur avarice & leurs mœurs, en fondant les défenses qu'ils leur firent d'exercer ces deux professions, sur leur avidité pour le gain, & sur la dissipation contraire à l'esprit Monastique à laquelle ils s'abandonnoient sans réserve & sans pudeur.

Toutes les Réformes qui se firent dans l'état Monastique ne purent donc ramener les Moines aux principes de

leur premiere Inſtitution. L'expérience de près de huit ſiecles devoit avoir ſuffiſamment démontré, que tant qu'on n'iroit pas à la ſource du déſordre, en reconduiſant les Moines dans la ſolitude, en rétabliſſant parmi eux le travail des mains, & en fermant l'entrée à la cupidité; le zele des Réformateurs deviendroit toujours inutile. Mais cette entrepriſe étoit au-deſſus des forces humaines, il eût fallu plus que du zele & de la ferveur. Si la vie Monaſtique dans l'état où elle étoit alors eût appartenu au fond de la Religion, on ne doit pas douter que la Miſſion de ceux qui tenterent de la rétablir dans ſa premiere régularité, n'eût été conſtatée par des moyens conformes à l'idée qu'un vrai Chrétien doit avoir de l'Etre Suprême,

& qu'il a toujours employés d'une maniere digne de lui, lorsqu'il lui a plu de manifester sa volonté aux hommes. Mais dans ceux qui suivirent S. Benoît, on ne remarqua aucun de ces dons surnaturels qui ont toujours été dans les envoyés de Dieu, la marque non équivoque de leur caractere. Beaucoup de bonne volonté & de zele, avec beaucoup de préjugés sur le véritable esprit de la Religion, conformes aux mœurs du siecle où ils vivoient, voilà ce qu'il y eut de plus remarquable en eux, il n'étoit donc pas étonnant qu'ils ne pussent opérer un bien de longue durée.

Les choses en étoient dans cet état, lorsque, vers le commencement du treizieme siecle, parurent deux hommes extraordinaires ; S. Dominique,

& S. François d'Aſſiſe. Sans entrer dans la diſcuſſion des vues qu'ils eurent en fondant leurs nouvelles Religions, & des moyens qu'ils employerent pour conduire leurs Moines à une plus grande perfection ; ſans prétendre déprimer leurs vertus & leur gloire, qui en furent la récompenſe. On ne s'attachera qu'à parler des abus qui nâquirent dès leurs Inſtitutions ; abns qui défigurerent, encore plus que tous ceuxqui avoient régné juſqu'alors, un Etat inſtitué pour la Solitude, la Pénitence & la Contemplation, & qui par un renverſement que ces nouveaux Légiſlateurs n'avoient certainement pas prévu étoit devenu une ſource intariſſable de crédit, de richeſſes, & d'ambition, pour ceux qui l'avoient embraſſé.

Mais, avant de parler de ces deux Perfonnages célebres, il eft à propos de mettre fous les yeux du Lecteur, le Tableau des mœurs du fiecle où ils parurent.



CHAPITRE IV.

Etat de la Discipline de l'Eglise depuis le IX. Siecle.

LA Discipline de l'Eglise étoit alors bien différente de ce qu'elle avoit été dans les premiers siecles, sous les Successeurs des Apôtres. Ces hommes Evangéliques n'avoient établi d'autres Regles, que celles qui étoient conformes à la simplicité de leurs Disciples, & à leur innocence. L'ambition & la politique n'avoient aucun accès dans les Conciles où ils s'assembloient pour régler les affaires de l'Eglise. Les Canons qu'on y publioit étoient établis sur la tradition des

Apôtres, & le seul zele de la Religion animoit les disputes; mais après la ruine de l'Empire Romain, quand les Goths, les Wandales, & tant d'autres Barbares eurent répandu leur ignorance dans les pays qu'ils avoient inondés, & introduit leur grossiéreté, jusques dans la Religion qu'ils avoient embrassée. Les Papes qui se trouverent alors par leur rang, les personnes les plus considérables de l'Europe, profiterent de l'éloignement des Empereurs qui ne quitterent plus la Grece, & du crédit qu'ils avoient auprès des Peuples & des Rois, pour fonder un nouvel Empire, qui parut d'autant plus respectable, qu'on crut qu'il avoit la Religion pour fondement.

On ne trouvoit rien dans l'Ecriture, dans la tradition des Apôtres, ni

ni dans les actes des premiers Conciles qui pût autoriser une pareille entreprise, tout, au contraire, y respiroit l'humilité Evangélique & la soumission aux Puissances; mais dès qu'une fois le plan fut formé, on n'eût pas beaucoup d'embarras, pour trouver des autorités; on en forgea; l'ignorance qui régnoit favorisa l'imposture. Ce fut alors que parut une Collection des Décrétales sous le nom d'Isidore *mercator* ou *peccator*, & que Riculphe, Archevêque de Mayence, répandit sous le regne de Charlemagne dans les Etats de ce Prince, qui comprenoient presque tous les Pays soumis au Pontife Romain.

Ce fut ainsi que s'établit un nouveau corps de discipline. Les Conciles qui se tinrent ensuite, les adopterent;

les Papes les plus vertueux & les mieux intentionnés s'én autoriserent, les Compilateurs des Canons, tels que Burchard de Vorms, Yves de Chartres, & Gratien en remplirent leurs réceuils, les Ecoles en retentirent, & les Théologiens s'en servirent, pour prouver les dogmes de la Religion & autoriser la Discipline. Il est vrai que quelques savants Evêques, Hincmar de Rheims, entr'autres, formerent des doutes sur l'authenticité de quelques Lettres des Papes, insérées dans cette collection : ainsi qu'il le témoigne à Nicolas premier ; mais le respect pour les Papes, le manque de lumieres & de saine critique, ne permirent pas de lever le voile bien haut ; de sorte que cette nouvelle Discipline, si contraire en tout point à celle qui avoit

été établie par les Apôtres & leurs premiers Successeurs, fut reçue sans contradiction dans toute l'Eglise.

On ne s'arrêtera point à mettre sous les yeux l'histoire du renversement qu'elle occasionna dans le Corps politique de l'Europe; tous les Monuments du temps depuis la déposition de Louis le Débonnaire & l'avilissement des descendants de Charlemagne qu'elle avoit causé, jusqu'à Gregoire VII., & depuis ce Pontife jusqu'à Innocent III. sont remplis des entreprises que la puissance spirituelle, appuyée sur les impostures d'Isidore, fit sur le temporel des Princes, & des scandales que les uns & les autres donnerent au monde, ou pour maintenir leur usurpation, ou pour s'en défendre. Le but qu'on se propose est

de faire voir la part que les Moines, qui devoient rester dans leur Cloître, prirent à ces révolutions; combien la Discipline en souffrit quand ils se virent une fois entraînés au delà de la sphere de leur Etat; & avec quel avantage les Papes surent se servir de tout ce que les circonstances, & des préjugés si bien établis par eux leur offrirent d'analogue à leur systême.

Les Moines par reconnoissance, depuis qu'ils avoient obtenu des privileges & des exemptions de la jurisdiction des Evêques, concoururent donc, autant qu'il étoit en eux, à seconder leurs vues. Regardés alors comme faisant partie du Clergé, ils se mirent à étudier comme on l'a vu plus haut, ils prêcherent & entendirent les Confessions; souvent même mal-

gré les Evêques, les Papes se servirent d'eux dans leurs négociations&leurs autres affaires, parce qu'ils trouvoient plus de docilité & de promptitude dans l'exécution de leurs Ordres, parmi des gens qui leur étoient immédiatement soumis, que dans le Clergé séculier, qui se rappellant quelquefois l'ancienne Discipline de l'Eglise, leur résistoit avec fermeté.

Les commissions dont ils les chargeoient le plus ordinairement, étoient celles de convertir les Hérétiques, & de les poursuivre par toute sorte de moyens s'ils ne rentroient dans le sein de l'Eglise. Ces moyens étoient toujours l'excommunication qui se lançoit premiérement sur les Peuples, & ensuite sur les Princes qui, souvent indignés des vexations qui en étoient

la suite, cherchoient à y soustraire leurs sujets.

Ces Excommunications entre les mains des Moines devinrent terribles; ils porterent dans l'exécution toute la dureté d'esprit & de cœur qu'on contracte dans les Cloîtres. Qu'on jette les yeux sur ce qui se passa en Languedoc sous le Pontificat d'Innocent III, on frémira d'horreur; mais tirons le rideau sur ces atrocités. Pour en juger, on doit se rappeller qu'elles donnerent naissance à l'Inquisition; Tribunal cruel, qui croit se rendre agréable à un Dieu de paix & de miséricorde, en lui offrant des victimes humaines qu'il est venu racheter de son sang, & ce Tribunal fut confié à des Moines.

A cette vie si active & si dissipée;

qui s'occupoit de tout ce qui peut intéresser la Société ? qui reconnoîtroit les Solitaires formés par S. Antoine & S. Benoit ? Plus la chaîne des abus qui conduisit les Moines à cet étrange renversement des principes constitutifs de leur Etat, fut imperceptible dans ses commencements, & plus les préjugés qu'ils établirent par dégré, devinrent indestructibles, parce qu'ils tenoient alors à des usages que leur antiquité & l'ignorance où l'on étoit de leur source rendoient respectables.

Lorsque S. Dominique & S. François parurent vers le commencement du treizieme siecle, ils trouverent la discipline de l'Eglise telle qu'on la vient de voir, si bien établie, qu'il n'étoit plus permis de chercher à se rappro-

cher de son ancienne simplicité, il n'étoit donc pas étonnant, qu'ils ne fissent aucun effort pour ramener les choses à leur état primitif. Aux abus qui régnoient, ils en ajouterent d'autres, & donnerent par défaut de lumieres, occasion à de plus grands relâchements, non seulement dans l'Etat Monastique, mais encore parmi le Peuple, ainsi qu'on le va exposer.



CHAPITRE V.

Saint Dominique.

CHaque fois que l'Etat Monastique avoit eu besoin de réforme, il s'étoit élevé de nouveaux Ordres Religieux, parce que souvent les anciens Moines ne vouloient pas s'assujettir aux Réformateurs. Depuis S. Benoît, outre les principales réformes de Cluny, des Chartreux, & de Cisteaux, dont on a parlé plus haut, & dont les Monasteres se multiplierent considérablement, l'Eglise se trouva inondée d'une infinité d'autres, sous des noms différents, tels que les Carmes, les Hermites de S.

Augustin, les Moines de S. Colomban, les Camaldules, les Moines de Vallombreuse, ceux de Grandmont, les Hospitaliers de S. Antoine de Viennois, les Ordres de Fontevrault, de Prémontré, & du Mont de la Vierge, les Guillemites, les Gilbertins, les Humiliés, les Trinitaires, les Réligieux du Mont-Dieu, & tant d'autres, qui séparés les uns des autres formerent dans l'Eglise, comme autant de petites Eglises isolées, qui chacunes avoient leur regle, leurs usages, & leur discipline à part.

Cette grande quantité de Moines de toute espece, ne pouvoit apporter que de la confusion, sur-tout dans la République Chrétienne, dont l'essence est d'être une en tout, dans sa foi comme dans sa discipline. Platon

au cinquieme Livre de sa Républi- que, veut que la société soit une, afin d'éloigner entre les Citoyens toute sémence de division, & S. Basile ne veut pas qu'il y ait deux Monasteres dans une même Ville, dans la crainte que l'émulation qu'il y aura d'abord entre eux, ne se tourne, suivant la marche ordinaire de la nature corrompue, en jalousie, qui engendre le mépris & l'aversion, ce qui romproit misérablement l'unité si récommandée par le Sauveur. Il étoit d'autant plus difficile de remédier à la quantité d'abus qui avoient couvert la surface de l'Eglise, depuis que les Moines avoient si fort pullulé, que ces abus s'étoient introduits par degrés, & que la chaîne des préjugés qu'ils avoient formée, se perdant dans

l'antiquité des temps, on s'imaginoit qu'elle étoit attachée aux fondements de la Religion.

Le Concile général de Latran, tenu sous Innocent III. en 1215, pensa apporter quelques remedes à tous ces maux, en défendant d'inventer de nouvelles Religions, & en ordonnant par le Canon 13, à quiconque voudroit entrer dans l'Etat Monastique d'embrasser une de celles qui étoient approuvées. Ce n'étoit pas aller à la source du mal, mais ce qui étoit beaucoup pour le temps, c'étoit reconnoître les abus, les empêcher de s'étendre, & ouvrir la voie à une résolution plus ferme. On sentoit, dit M. de Fleury, qu'il est moralement impossible, qu'un Ordre estime autant un autre Institut que le sien, & que l'amour

l'amour propre ne pousse pas chaque Réligieux à souhaiter à sa Communauté, & même à travailler de toutes ses forces en employant souvent des moyens odieux à lui procurer plus de richesses & de considération qu'à tout autre. Les disputes scandaleuses, & les procès même qui s'élevoient journellement entre les différents Ordres étoient nés de cette jalousie. Le premier pas étoit donc fait, il n'y avoit plus qu'à suivre le chemin qu'on frayoit, mais les circonstances du temps rendirent cette tentative inutile.

On en étoit alors dans le fort de la guerre contre les Albigeois : ces Peuples défendoient opiniâtrement leur liberté contre une multitude de Croisés, munis d'indulgences, & armés

d'excommunications. C'étoit le moyen d'enfanter bien des horreurs, aussi s'en commit-il d'atroces, on sait que de toutes les guerres qui ont été entreprises depuis que Dieu a abandonné les hommes à la perversité de leur cœur, les plus cruelles ont été celles qui se sont faites en son nom, & que cette fureur qui pendant tant de siecles a rempli le monde d'abominations, se seroit encore perpétuée jusqu'à nos jours, si Dieu, en jettant un œil de pitié sur les misérables mortels qu'il a formés de ses mains & rachetés de son sang, n'eût dans ces derniers temps fait revivre dans leur cœur cette philosophie douce, & compatissante, que son Divin Verbe étoit venu enseigner aux hommes dans le temps prescrit par

ſa ſageſſe éternelle, & qui ſera pour la poſtérité le caractere diſtinctif d'un ſiecle marqué par ſa divine providence, pour les faire rougir de leurs vieilles erreurs & diſſiper leurs anciennes illuſions.

L'entrepriſe contre les Albigeois étoit donc dans la plus grande fermentation, lorſque Diego d'Azebes, Evêque d'Oſma en Caſtille, paſſa par le Languedoc en revenant d'exécuter une commiſſion du Roi ſon maître. Il fut touché de la miſere, où on réduiſoit les Hérétiques, des ſupplices auxquels on les livroit, & plus encore de la façon dont un Abbé & deux Moines de Ciſteaux Légats du Pape, s'y prenoient pour les convertir; il ſentoit que les perſécutions devoient plutôt les affermir que de les gagner,

d'autant mieux qu'ils pouvoient s'imaginer qu'on n'en vouloit à leur religion que pour les dépouiller de leurs possessions. La conduite des Légats sembloit les confirmer dans cette opinion. Ils avoient de grands équipages, des habits magnifiques; beaucoup de Valets & de Chevaux, tenoient une table délicate & splendide, & c'étoit du milieu de tout ce luxe qu'ils prononçoieut contre les obstinés, qu'ils les envoyoient au supplice, qu'ils confisquoient leurs biens, & qu'ils condamnoient à de grosses amendes & à des pénitences infamantes, ceux qui abjuroient leurs erreurs.

Cette méthode des Moines de Cisteaux dans la conversion des Albigeois, révolta l'Evêque d'Osma, il étoit humain, il se dévoua à la con-

verſion de ces hérétiques pour arracher des victimes aux Moines, & gagner des ames à Jeſus-Chriſt; il vint à Montpellier, il y trouva Arnaud Abbé de Ciſteaux, & les deux Moines du même Ordre, Pierre de Caſtelnau & Raoul. Les circonſtances étoient favorables, ils craignoient pour leurs vies, que leurs exécutions avoient miſes en danger, & ils vouloient abſolument ſe retirer; dans ces conjonctures ils reçurent le zélé Prélat avec honneur, & lui demanderent conſeil; mes Freres, leur répondit Dom Diego, il me paroît impoſſible de ramener ces gens-ci à la foi par des paroles ſeules, ils s'autoriſent par la frugalité & l'auſtérité dont ils font profeſſion, c'eſt pourquoi vous avancerez peu, ſi vous ne vous conformez

à leur simplicité, il faut combattre le mépris qu'ils montrent pour les richesses & les honneurs du siecle, par une vraie pitié, marchant à pied, sans argent, & imitant en tout les Apôtres, dont ils s'imaginent suivre à la lettre les principes & les Conseils.

Ce qu'il y eut de singulier, tant les préjugés d'alors avoient fait oublier le véritable esprit de la Religion, c'est que les Moines Légats craignirent d'être accusés de nouveauté, s'ils osoient embrasser d'eux-mêmes cette maniere de vivre. Ils sentoient bien que c'étoit-là le seul chemin qu'il y avoit à suivre, mais ils ne consentoient à y entrer que lorsque quelques personnes de marque & d'autorité leur en auroient frayé

la route. L'Evêque d'Osma s'offrit, renvoya sur le champ ses équipages & ses domestiques, & ne garda avec lui que Dominique de Gusman, Sous-Prieur des Chanoines réguliers de sa Cathédrale, qu'il avoit choisi par préférence pour l'accompagner dans ce voyage, & aussi-tôt les Légats le reconnurent pour leur chef.

Dieu benit son zéle, il convertit beaucoup de peuple, & quelques-uns mêmes des chefs du parti, parce que méprisant les richesses, marchant à pied, & ne rougissant point de recevoir souvent son nécessaire de leurs mains, il se mettoit mieux au niveau de ces pauvres gens, qui la plûpart ne demandoient pas mieux que d'être instruits ; mais il n'eut pas le temps de faire tout le bien qu'il eût dési-

ré, il mourut dans un voyage qu'il fit dans son Diocese pour y regler ses affaires.

Dominique de Gusman, qui avoit secondé l'Evêque d'Osma dans ses travaux, fut alors le chef de cette mission. Il étoit lettré, il avoit fait sa philosophie & sa théologie à Palencia, avant que l'université qu'y avoit établi Alphonse IX., eût été transférée à Salamanque, & c'est ce qui l'avoit fait choisir par le Prélat, premiérement pour le placer à lat ête de son Chapitre, & ensuite pour l'accompagner en Languedoc ; il avoit fait pendant ce voyage quelques conversions par lui même, entr'autres à Toulouse celle de son Hôte, qu'il eut la gloire de convaincre dans une premiere conversation la nuit même de son arrivée.

Cette premiere conversion fut suivie d'un événement assez éclatant, qui fit entrevoir dès lors à quel ministere Dominique étoit appellé. Après une conférence qui fut tenue à Montréal, avec les principaux chefs des hérétiques, on rédigea par écrit de part & d'autre, les passages de l'Écriture & des Peres qu'on avoit cités. Dominique eut la confiance, voyant qu'ils ne vouloient pas se rendre de proposer de jetter les deux papiers au feu : & fit promettre qu'on adopteroit la croyance contenue dans celui que le feu épagneroit ; celui des Hérétiques, dit-on, fut devoré dans l'instant par les flammes, mais celui de Dominique fut répoussé dehors du brasier, pur une vertu secrette ; on l'y jetta trois fois, & trois fois il en sor-

tit sans avoir éprouvé la moindre altération. La méthode de tenter ainsi Dieu dans des occasions où on ne doutoit point qu'il ne prît lui-même la défense de sa propre cause, avoit pris naissance dans des siecles d'ignorance, où le faux zele, & quelquefois même des intérêts personnels avoient obscurci la simplicité de l'enseignement & de la discipline des Apôtres, & alors il eût pu paroître impie d'en révoquer l'efficacité en doute ; quoiqu'il en soit, le fruit de ce miracle, fut la conversion d'un gentilhomme qui raconta le fait à l'Abbé de Vaux-Sernai, car pour les autres ils demeurerent endurcis.

Ces heureux commencements encouragerent Dominique, & lui firent espérer une ample moisson dans ce

pays. N'ayant pas apparemment assez de confiance dans les Moines auxquels il s'étoit associé, & desirant avoir des coopérateurs formés de sa main, il se choisit des Disciples, & Foulques, Evêque de Toulouse, lui donna le Prieuré de S. Romain avec tous les revenus qui en dépendoient. Telle fut l'origine de l'ordre des Freres Prêcheurs appellés en France Jacobins.

S. Dominique ayant ainsi conçu le dessein de son ordre, suivit Foulques, Evêque de Toulouse, au Concile de Latran pour le faire approuver par le Pape. Avant son départ il avoit reçu parmi les siens deux riches Toulousains, Pierre Cellan, & Thomas, qui lui donnerent de belles maisons qu'ils avoient dans

la ville qui devinrent la premiere habitation des compagnons qu'il avoit déjà rassemblés, & l'Evêque Foulques leur donna du consentement de son Chapitre, la sixieme partie des dixmes de son Diocese. Assuré du côté du temporel, S. Dominique se présenta avec confiance à Innocent III. accompagné de son Evêque. Ils lui exposerent de concert le dessein qu'ils avoient formé d'instituer un ordre , qui s'attachât uniquement à prêcher & à convertir les Hérétiques ; mais le Pape retenu par la considération des maux que la multitude des ordres Monastiques avoit causés dans l'Eglise, & par le décret du Concile qui défendoit d'inventer de nouvelles religions , conseilla à Dominique de retourner vers

vers ses Freres, & de choisir avec eux une de celles qui étoient approuvées, après quoi de revenir se présenter devant lui, pour obtenir la confirmation de la résolution qu'ils auroient prise.

Dominique retourna donc à Toulouse, après le Concile, & ayant rassemblé ses Disciples au nombre de seize ou dix-sept, ils invoquerent en commun le S. Esprit, & choisirent tous d'une voix la regle de S. Augustin, qui étoit celle qu'il avoit pratiquée à Osma, de sorte qu'ils se firent Chanoines réguliers, & Elurent Dominique pour leur premier Prieur.

Le S. partit alors pour Rome, mais Innocent III. étoit mort, & il ne connoissoit personne à qui il

pût s'adreſſer pour l'introduire auprès d'Honorius III. ſon ſucceſſeur, & des Cardinaux ; comme il étoit dans cette peine, il eut en priant de nuit dans une Egliſe ſuivant ſa coutume, une viſion qui lui ſembla de bonne augure, il crut voir le fils de Dieu aſſis à la droite de ſon Pere, & qui ſe levoit animé de colere contre les pécheurs, il tenoit en ſa main trois lances, une dont il menaçoit les ſuperbes, l'autre les avares, & la troiſieme les voluptueux ; le reſpect qu'on doit avoir pour les choſes recues depuis ſi long temps ne permet guere d'approfondir, pourquoi le fils de Dieu n'étoit en colere que contre ces trois vices, à moins qu'on ne veuille penſer que l'établiſſement de l'ordre de S. Dominique ne

dépendit plus de leur extirpation que toute autre chose ; quoiqu'il en soit la mere de Dieu dans cette vision étoit aux pieds de son fils qu'elle arrosoit de ses larmes, elle lui demandoit miséricorde pour les pécheurs. J'ai un serviteur fidele lui disoit-elle, envoyez-le prêcher par le monde, & la face de la terre se renouvellera ; j'en ai encore un autre que je lui donnerai pour aide. Le Sauveur touché des larmes de sa mere ralentit son courroux, mais il voulut voir ceux dont elle parloit, & aussi-tôt, dit la legende, elle lui présenta S. Dominique & un autre qu'il ne connoissoit pas ; c'étoit S. François que S. Dominique n'avoit jamais vu & qu'il reconnut pour être l'homme de la vision, en sortant le lendemain

de l'Eglise où l'homme de Dieu entroit alors pour faire sa priere, ils s'aborderent avec confiance, comme gens qui se connoissoient depuis long temps, & jurerent de se réunir afin de n'être jamais vaincus ; serment que leurs enfants n'ont pas été bien jaloux de garder.

Après cette vision il se présenta avec confiance au Pape Honorius qui lui donna deux Bulles datées du 22 Décembre 1216. L'une desquelles étoit conçue en ces termes „ Considérant que les freres de votre ordre „ sont des champions de la foi, & „ de vraies lumieres du monde, nous „ le confirmons avec tous ses biens „ & ses droits. „ L'autre contient quatorze articles, & porte en substance que le Pape prend sous sa pro-

tection l'Eglise de S. Romain, & veut que l'ordre des Chanoines réguliers que Frere Dominique y a établi selon la regle de S. Augustin, y soit observée à perpétuité, il leur assure la possession de tous les biens que cette Eglise possede, veut qu'ils s'adressent à l'Evêque pour les Saintes Huiles, la Consécration des Eglises & l'ordination des Clercs, ce qui fait voir que la premiere idée de S. Dominique dans l'Institution de son ordre n'avoit pas été de faire des Moines, ni des mendiants, mais des Chanoines réguliers soumis aux ordinaires; ainsi Honorius ne dérogeoit point au décret du Concile de Latran, en confirmant un Institut qui étoit déjà reçu dans l'Eglise.

Le S. muni de ces deux Bulles se

disposoit à partir pour Toulouse, lorsqu'il eut une autre vision qui lui fit comprendre que Dieu exigeoit de lui & de ses disciples, qu'ils se répandissent par toute la terre, pour lui gagner des ames. Un jour qu'il faisoit sa priere dans l'Eglise de S. Pierre, il vit venir à lui S. Pierre & S. Paul: S. Pierre lui donnoit un bâton, & S. Paul un livre, & ils lui dirent, va prêcher, Dieu t'à choisi pour ce ministere, & aussi-tôt il vit ses enfants dispersés par tout le monde deux-à-deux, prêchants la parole de Dieu.

On ignore par quel motif S. Dominique ne fit point d'abord part de cette mission extraordinaire au Pape, à qui il devoit naturellement s'adresser pour en examiner & en confirmer

l'authenticité ; mais convaincu que Dieu lui avoit immédiatement révélé sa volonté par le ministere de ses Apôtres, sans chercher à prendre d'autres éclaircissements, dans la crainte apparemment de paroître manquer de foi, il partit sur le champ pour Toulouse, & dit à ses freres qu'il vouloit exécuter l'ordre de Dieu, & les disperser comme le grain qu'on seme, afin qu'il fructifie.

Simon de Montfort, l'Archevêque de Narbonne, & l'Evêque de Toulouse s'opposerent d'abord à cette résolution ; ses Freres mêmes, malgré la confiance qu'ils avoient en lui, répugnoient extrêmement de se prêter à ses desirs ; mais le Saint persuadé de la Divinité de sa vocation, insista, & ceux qui d'abord lui avoient

résisté se rendirent, convaincus que des raisons fondées sur la prudence humaine étoient insuffisantes pour s'opposer aux inspirations & aux ordres de la Divinité.

Dominique, au comble de ses vœux, dispersa ses Moines ainsi qu'il l'avoit projetté, il en envoya en Espagne, en Allemagne, & en Italie qui firent des prosélites dans ces diverses provinces, & bien-tôt l'ordre devint nombreux. En 1220. à un chapitre général de l'ordre qui se tint à Boulogne, les Freres prêcheurs s'étoient si fort multipliés qu'on leur comptoit dans l'Europe environ deux cents maisons. Je ne prétends point disserter sur les causes d'un progrès si rapide, j'ose avancer qu'on doit les trouver dans la cupidité &

l'ambition du cœur humain, de quelque humilité apparente qu'il veuille couvrir sa marche, le renoncement aux biens fonds, & même aux revenus fixes qui fut adopté dans ce chapitre de 1220., & la mendicité volontaire qu'ils embrasserent par émulation, & à l'exemple des disciples de S. François, étoit le moyen leplus sûr comme l'expérience l'a fait voir de s'introduire par tout, de connoître tout, de voir tout, de se rendre utile, puis nécessaire, & de se donner une considération bien au dessus de celle que les richesses & les honneurs qu'on acquiert par leur moyen, auroient pu leur procurer.

Ce n'étoit donc point un ordre Monastique que S. Dominique avoit fondé, ce nouveau corps ne tenoit

des anciens Moines que la vie commune ; ce n'étoit point des Clercs séculiers qu'il avoit institués, parce que n'étant attaché à aucun service particulier dans l'ordre de la Hiérarchie & dépendant entiérement du Général de leur ordre qui leur donnoit la Mission, ils n'avoient rien de commun avec le Clérgé sédentaire des Evêques. Ce n'étoit point par esprit de pénitence comme chez les Moines d'Egypte qu'on renonçoit au monde & à ses biens pour embrasser ce nouvel état, c'étoit pour la prêcher. La solitude, le recueillement & le travail qui avoit été les seules occupations de ces Solitaires, ne pouvoient convenir à une société, dont les membres devoient se répandre dans les villes, y communiquer avec

tous les Etats, & s'introduire même jusques dans les palais des Rois, parce qu'il y a par-tout des pécheurs à convertir. Il est vrai qu'on ne reconnoissoit guere dans cette Mission, & dans la maniere de s'y préparer & de l'exercer, celle que Jesus-Christ avoit donnée à ses Apôtres. En les envoyant par-tout le monde il leur avoit dit guérissez les malades, ressuscitez les morts. Si on vous reçoit mal dans une ville, & qu'on y méprise la parole que vous annoncez, secouez la poussiere de vos souliers, & allez prêcher ailleurs; souffrez avec patience, & avec action de grace les opprobres & les humiliations: mais on étoit bien éloigné alors d'avoir des idées si pures de la sainteté, de l'excellence d'une Mission aussi

parfaite ; le goût qu'on se sentoit pour s'y consacrer étoit régardé comme une vraie vocation, & sans s'éprouver autrement sur les dons surnaturels dont on toujours été doués, ceux que Dieu y a destinés dans tous les temps, on se les supposoit acquis dès qu'on avoit fait le vœu de Religion.

Les miracles leur manquoient, & ils ne pouvoient guere donner des marques d'une Mission extraordinaire ; mais ils croyoient y suppléer & faire respecter la Religion qu'ils annonçoient en la rendant terrible ; chargés plus particuliérement que tout autre Ordre du Ministere de l'Inquisition, dont on regarde S. Dominique comme le Fondateur, parce qu'il assujettit à des regles conformes aux idées d'alors,

d'alors, la maniere cruelle d'y procéder, ils envoyoient les incrédules au bûcher, & offroient à Dieu, le pere de l'humanité, les cendres fumantes des malheureux qu'ils n'avoient pas eu le talent de convaincre. Dom Diego cet Evêque d'Osma qui avoit été le maître de leur Instituteur eût frémi d'indignation, s'il eût vu son Disciple & ses enfants se prostituer à de pareilles horreurs.



CHAPITRE VI.

Saint François.

TAndis que S. Dominique posoit les fondements de son Ordre en Languedoc; il s'élevoit en Italie un Serviteur de Dieu, d'un carractere bien différent; c'étoit Jean Bernardon à qui on donna le nom de FRANÇOIS, sous lequel il est uniquement connu, parce qu'il avoit appris la langue Françoise avec facilité. Il étoit le fils d'un Marchand d'Assise fort à son aise, & il ne se servit de l'aisance où le mettoient les richesses de son pere, que pour satisfaire l'heureux penchant qu'il avoit à faire du bien. On ne s'arrêtera point

à détailler toutes les occasions où il fit paroître dans sa jeunesse, la sensibilité de son cœur, tous les Historiens n'ont qu'une voix sur ces faits, il suffira de savoir que la corruption du siecle où il vivoit, & l'impossibilité qu'il y vit d'y faire son salut, furent les seuls motifs qui le déterminerent à se consacrer à la pénitence.

Il essuya bien des contradictions dans cette entreprise, soit de la part des gens du monde qui le mépriserent, soit de la part de ses Parents qui firent tous leurs efforts pour s'y opposer, il combattit tous ces obstacles & les vainquit; ayant fait venir son pere chez l'Evêque d'Assise, il se dépouilla en sa présence de ses habits, & ayant reçu des mains du Prélat, pour se couvrir, un méchant manteau de païsan,

dont il se revêtit avec joie, après avoir fait une croix dessus avec du mortier qui se trouva là par hasard. Dégagé ainsi de tout ce qui l'attachoit au monde, & réduit à l'état abject où il avoit desiré de se voir depuis long-temps, il dit à son pere, je vous ai jusqu'à présent appellé mon pere sur la terre, mais je dirai désormais plus hardiment, Notre Pere qui êtes aux Cieux, & sur le champ il sortit de la Ville & s'en alla dans les bois en chantant les louanges du Seigneur.

S'abandonnant ainsi à la Providence il arriva à un Monastere voisin où il demanda l'aumône qu'on lui donna avec dureté, il en bénit Dieu, & continua son chemin jusqu'à Egubio, où il fut reconnu par un de ses amis qui le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique.

Alors il se mit à servir les Lépreux, il leur lavoit les pieds, baisoit & bandoit leurs ulceres, s'exerçant ainsi à l'humilité.

Jusques-là il ne paroissoit point avoir formé d'autre dessein que celui de mener une vie pénitente abjecte & méprisable, mais suivant les mouvements intérieurs dont il se sentoit inspiré il quitta Egubio & revint à Assise. Il s'y occupa à réparer trois Eglises situées hors de la Ville qui tomboient en ruine, celle de S. Damien, celle de S. Pierre, & sur tout celle de Nôtre Dame des Anges ou de la Portioncule qu'il affectionna beaucoup depuis; il fut aidé dans ces entreprises des aumônes qu'il n'eût pas honte de demander à ceux qui l'avoient vu riche auparavant, & quoique affoibli par les

jeûnes & les autres austérités qu'il pratiquoit, il contribuoit à cette œuvre de son travail en portant les pierres & les autres matériaux nécessaires.

Un jour qu'il entendoit la Messe, on lut ces paroles de l'Evangile ne portés ni or, ni argent, ni autre monnoie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni sandale, ni bâton; aussi-tôt il s'écria rempli de joie, voilà ce que je cherche, voilà ce que je désire de tout mon coeur; il ôte ses souliers, quitte son bâton, jette sa besace, rénonce à l'argent, & ne gardant qu'une tunique, il ôte sa ceinture de cuir & s'en fait une de corde.

Alors comme s'il eût été animé d'un nouveau zele, il sortit de sa solitude, & commença à prêcher la péni-

tence au peuple. Ses discours étoient simples, mais si remplis d'onctions & si solides, que plusieurs se convertissoient, & que d'autres étoient remplis d'admiration de voir les fruits que produisoit François, qu'ils avoient regardé depuis sa conversion comme un imbécille & un insensé suivant le monde.

Le premier fruit que récueillit François fut la conversion de Bernard de Quintevalle, citoyen considérable d'Assise, qui ayant bien examiné le Serviteur de Dieu, reconnut sa sainteté, & résolut de quitter aussi le monde. Le saint homme s'assura de la vérité de sa vocation, en consultant trois fois le sort des Saints; il ouvrit le livre des Evangiles, il y trouva la premiere fois, si tu veux être parfait va

vend ce que tu as & le donne aux pauvres ; la seconde fois, ne porte rien en voyage ; & la troisieme, celui qui veut venir avec moi qu'il rénonce à soi-même. Sa simplicité & sa confiance dans une pratique qui avoit été usitée dans bien des occasions, ne lui permettoient pas de voir autre chose dans cette action blamable en elle-même, que la manifestation de la volonté de Dieu ; ainsi croyant exécuter les décrets du Ciel, il donna l'habit à Bernard, & avec lui à Pierre de Catane Chanoine de la Cathédrale d'Assise, ainsi qu'à Giles homme simple & sans lettres, mais qui fit dans la suite de grands progrès dans la vertu.

S. François & ses nouveaux Compagnons se disperserent aussi-tôt dans la Romagne, & la Marche d'Ancone,

prêchant & exortant les peuples à la pénitence. Leur habit extraordinaire, l'austérité singuliére de leur vie, & la nouveauté de leur Mission dont ils ne donnoient aucune preuve surnaturelle, les faisoient régarder par les gens du monde d'un oeil bien différent, les uns étoient touchés de leurs discours, louoient leur zele, & exerçoient envers eux la charité; d'autres les appelloient vagabonds & fainéants; on leur jettoit de la boue & des pierres, on les traînoit par leur capuche, & ils louoient & remercioient Dieu de tout.

Les Compagnons de S. François se multiplioient, cependant ils étoient déjà onze en 1209, en y comprenant un Prêtre nommé Silvestre, qui fut le premier Prêtre qui se joignit à lui. Il comprit alors qu'il étoit destiné à

instituer un Ordre qui s'étendroit par toute l'Eglise, & à qui il falloit une regle, pour rendre la vie de ses Disciples uniforme ; il l'écrivit donc, mais d'un stile simple ; & prenant l'Evangile pour unique fondement, il y ajouta seulement quelques préceptes, & quelques pratiques d'austérités singulieres, telles qu'on croyoit qu'il étoit méritoire de les pratiquer alors, & qui lui parurent nécessaires pour mieux cimenter l'union & la charité entre ses enfants ; puis ils furent se présenter tous ensemble à Innocent III, qui prévenu par l'Evêque d'Assise les reçut avec bonté, les encouragea à travailler à la conversion des pécheurs, & approuva leur regle de vive voix.

Il eût été bien plus avantageux à l'Eglise, dit M. de Fleury, que les

Papes se fussent sérieusement appliqués à rétablir l'ancienne discipline, telle qu'elle étoit en vigueur dans les quatre premiers siecles, sans appeller au secours ces troupes étrangeres ; & qu'il n'y eût comme alors que deux Etats consacrés particuliérement au service de Dieu, les Prêtres pour instruire les peuples, & des Moines entiérement séparés du monde, & uniquement occupés de la priere & du travail. Il est bien vrai, qu'on eût évité bien des inconvénients & bien des abus, tant dans la Religion que dans la Société, qui sont nés de la multiplication étonnante des Ordres Religieux, qui sont venus depuis ; mais alors l'idée de cette premiere simplicité étoit trop obscurcie, pour qu'on pût s'en souvenir. On voyoit bien les

désordres où on étoit tombé, mais d'un côté, les richesses, le luxe & la molesse du Clergé & des anciens Moines, de l'autre l'ignorance & la corruption qui en sont la suite; ne permettoient pas de penser qu'on pût s'adresser à eux pour y remédier. On crut donc que des gens qui renonçoient non-seulement aux richesses, mais encore à toute espece de propriété, qui étoient vêtus pauvrement, & qui faisoient profession de mener une vie très-austere, venoient fort à propos dans un siecle aussi déréglé, pour ramener l'idée de la charité & de la simplicité Chrétienne, & pour suppléer aux défau des Pasteurs ordinaires la plupart négligents & corrompus. On les encourageat, on leur accorda des privileges, mais au lieu de soumettre leurs

leur Miſſion à l'inſpection des Evêques, ce qui eût été dans l'Ordre; on les exempta au contraire de leur Juriſdiction pour ne les faire dépendre que de leur Général & du Pape, & c'eſt ce qui fit naître d'autres abus, beaucoup plus grands encore & plus dangereux que ceux qu'on avoit voulu détruire.

Saint François rempli de confiance dépuis que ſon Inſtitut étoit approuvé par le Pape, retourna à Aſſiſe avec ſes compagnons, méditant ſur les grands biens que ſon Ordre apporteroit à l'Egliſe; car dit Vading, il étoit merveilleuſement éclairé de l'eſprit de prophétie, & conférant avec eux ſur les moyens de garder fidellement la pauvreté qu'ils avoient embraſſée, un jour qu'ils s'étoient entretenus ſur ce

sujet plus longtemps, & avec plus d'attention que de coutume, ils arriverent sans y penser fort las & fort fatigués dans un endroit très-solitaire, où il n'y avoit pas d'apparence qu'ils trouvassent personne à qui s'addresser pour avoir de la nourriture. La faim les tourmentoit cependant, & ils étoient fort embarrassés, lorsque tout-à-coup parut un homme au milieu d'eux, portant dans sa main un pain qu'il leur donna; puis il disparut sans qu'ils sçussent d'où il étoit venu, ni où il étoit allé: ils s'en rassasierent avec action de grace, & s'affermirent de plus en plus dans la résolution de s'abandonner entiérement à la providence, & de ne jamais rénoncer à la pauvreté qu'ils avoient promise, & continuant leur chemin avec joye, ils arriverent à Assise.

Ils n'avoient point de logement où ils puſſent ſe retirer, mais ayant trouvé dans les environs une cabane abbandonnée, ils s'y logerent ; & comme ils n'avoient point de livres pour lire l'Office canonial, tant leur pauvreté étoit grande, ils planterent une Croix de bois au milieu de la cabane, autour de laquelle ils s'aſſembloient pour prier.

Il ſemble en jettant les yeux ſur ces commencements de l'Ordre de S. François, voir renaître la premiere ferveur des diſciples de S. Antoine : même dépouillement, même attrait pour la ſolitude, même ſimplicité dans les exercices. Juſque là tout étoit aſſez ſemblable, mais ces premiers Solitaires ne faiſoient pénitence que pour eux-mêmes, ils ſe contentoient de

prier pour la conversion des pécheurs : leur humilité étoit trop profonde, & ils étoient trop pénétrés de leur bassesse aux yeux de Dieu & des hommes, pour oser empieter sur un ministere, dont Dieu manifestoit encore dans ces temps l'excellence par les dons surnaturels dont il accompagnoit la mission de ceux qu'il appelloit à porter sa parole aux peuples. Si S. François fût né dans le quatrieme siecle, il est probable qu'avec le zéle & l'esprit de pénitence dont il étoit animé, il eût formé des Disciples tout aussi parfaits que ceux de S. Antoine & de S. Hilarion ; mais après s'être consulté lui-même, il se crut appellé au ministere de la parole, & il y disposa ses disciples, ne prévoyant pas qu'en les faisant ainsi rentrer dans le monde qu'ils

avoient abandonné, la dissipation occasionneroit le relâchement, & le relâchement le désordre ; & c'est ce qu'il éprouva de son vivant même.

Ils partoient tour-à-tour de la cabane, & se répandoient dans les bourgs & les villages voisins, exhortant les peuples à la pénitence avec simplicité, mais avec force, & ils sembloient remplis de l'onction du S. Esprit. Ils parvinrent à faire quelques conversions, & ceux qu'ils avoient ainsi touchés, se joignirent à eux. Alors leur cabane devenant trop petite pour leur nombre, S. François demanda aux Bénédictins l'Eglise de Notre Dame des Anges ou de la Portioncule qu'il avoit autrefois réparée, & l'ayant obtenue, il vint s'y établir avec ses freres.

Ce fut la premiere maison & pour ainsi dire le berceau de son Ordre, qu'il voulut par humilité qu'on appella l'Ordre des Freres Mineurs, comme étant les moindres de tous dans la maison du Seigneur; mais bien-tôt sa réputation franchit les bornes de la vallée de Spolette; dès 1211, un an après avoir reçu l'approbation du Pape, les freres s'étoient si fort multipliés qu'il fut en état d'établir des Monasteres en plusieurs endroits, entr'autres à Cortone, à Pise, & à Boulogne: il parcourut tous ces nouveaux établissements, & revint à Assise au commencement du carême de l'année 1212.

La vénération qu'on avoit pour lui étoit si grande que quand il entroit dans une ville, on sonnoit les cloches;

le Clergé & le peuple venoient le recevoir en chantant des cantiques, & portant des rameaux à la main; on s'empressoit de toucher ses habits, & de baiser ses pas; heureux celui qui pouvoit lui baiser la main ou les pieds. Son humilité étoit trop grande pour se rien attribuer des respects qu'on lui rendoit, il en renvoyoit toute la gloire à Dieu, & le bénissoit de ce qu'il avoit permis d'être ainsi honoré dans la plus vile de ses créatures.

Ce fut en arrivant de ce voyage, que prêchant le carême à Assise, il fit plusieurs conversions, dont la plus remarquable fut celle de Ste. Claire: elle avoit entendu parler des vertus de S. François, elle désira de l'entretenir, & lui de son côté, sur le bien

qu'il avoit oui dire d'elle, désira de la voir pour la gagner entiérement à Dieu; ils se virent plusieurs fois secrettement, afin d'éviter l'éclat, & le résultat de leurs conférences, fut que Claire renonça au siecle, & embrassa la pauvreté dans toute l'étendue que S. François lui donnoit.

Quelque éclairés que fussent ces deux saints personnages, & quelqu'ardent que fût leur zele, il paroît qu'ils ne prévirent pas assez, que ce qui étoit praticable à des hommes qui peuvent se répandre dans le monde sans conséquence, ne pouvoit guere convenir à des femmes, qui obligées d'aller continuellement chercher leur subsistance, alloient être exposées à des insultes fréquentes, & à des entreprises que la foiblesse de leur sexe, & leur pauvreté

sembloient autoriser. Il est vrai que la Sainte se consacra à une cloture fort rigide & y soumit les Religieuses qu'elle institua ; mais, ce qui revenoit au même, elle envoyoit dans les Provinces des Sœurs Converses, pour ramasser des aumônes. Ces Sœurs voyageant à pied, & obligées de quêter pour leur nourriture, leur logement journalier, & les besoins de celles qui étoient renfermées, il étoit tout naturel de penser qu'elles ne pouvoient gueres éviter sans miracle de tomber dans les inconvénients où cet état errant devoit les exposer.

L'Ordre de S. François étoit déjà assez considérablement étendu, & cependant il étoit encore indécis, s'il en feroit un Ordre de Solitaires, ou de Prédicateurs : se défiant de ses lumie-

res, il ne dédaigna pas de consulter Sainte Claire, & ce Frere Silvestre qui fut le premier Prêtre qui se joignit à lui, & qui pour lors étoit retiré sur une montagne près d'Assise. Ils s'accorderent merveilleusement dans leurs réponses, & déciderent que la volonté de Dieu étoit qu'il devoit prêcher, & y disposer ses Disciples; il se resigna aussi-tôt à cet Oracle, & résolut dès lors d'y obéir, & d'en faire la base de son Institut.

Il rédigea alors par écrit des maximes courtes, mais onctueuses, qui devoient être apprises & suivies par ceux qu'il envoyoit exercer le ministere de la parole, & qu'il régarda comme le sceau de leur Mission. "Au nom de „ Dieu, disoit-il, marchez deux à deux „ avec humilité & modestie, en gar-

„ dant un silence exact, depuis le
„ matin jusqu'à Tierce : quoiqu'en
„ chemin, vous devez être aussi re-
„ cueillis que dans un Hermitage ou
„ dans votre Céllule ; car nous avons
„ toujours notre Céllule avec nous qui
„ est notre corps, & dont notre ame
„ est l'Hermite : c'est pourquoi, si
„ l'ame ne demeure pas en repos dans
„ sa céllule, la céllule extérieure ne sert
„ de rien. Annoncez la paix à tous, &
„ ayez-la dans le cœur plus qu'à la
„ bouche. Nous sommes appellés pour
„ guérir les blessés, & rappeller les er-
„ rants, car plusieurs vous paroissent
„ les membres du Diable, qui seront
„ un jour les Disciples de Jesus-Christ.

Tels étoient les instructions que S. François donna à ses Freres, avant de les disperser ; leur nombre étoit si

grand en 1216, six ans après l'approbation de son Institut, qu'il fut en état d'en envoyer des colonies considérables dans toutes les parties de l'Europe, en Espagne, en Allemagne, en France & par toute l'Italie ; celle d'Allemagne étoit composée de trente trois Freres, par où on peut juger des autres ; il est vrai que cette Mission ne réussit pas d'abord ; les Freres qu'on y envoya, ne sachant pas la langue ne pouvoient répondre aux questions qu'on leur faisoit, & leur habit singulier, excitant le mépris & la risée, on les soupçonna d'être du nombre des Hérétiques qu'on y poursuivoit alors ; de sorte qu'ils furent maltraités, & chassés cruellement, mais ils y rétournerent bientôt après, & l'Ordre s'accrut par-tout si fort par le moyen des

sujets

ſujets de ces différents pays qui y entrerent, que dans cette même année S. François ne pouvant ſuffire à une adminiſtration ſi étendue, nomma des Miniſtres particuliers pour chacune de ces Provinces pour les gouverner en ſon nom.



CHAPITRE VII.

Liaisons de Saint Dominique & de Saint François. Progrès étonnant de leurs deux Ordres. Le relâchement s'y introduit de leur vivant même.

DEpuis que S. Dominique eut rencontré & reconnu S. François, après la vision dont nous avons parlé plus haut, ils avoient formé entr'eux une liaison fort étroite, qui étoit encore resserrée par l'amitié & la protection du Cardinal Hugolin, qui s'employa de tout son pouvoir à affermir les deux Ordres, dont on commençoit

déjà à voir des fruits excellents, par la quantité de gens ſavants & éclairés qui y étoient entrés. Ce Cardinal avoit une ſi grande opinion de la vertu de leurs Inſtituteurs & du bien que les Freres pourroient faire dans l'Egliſe, qu'il penſa qu'on ne pouvoit mieux faire dans un ſiecle où la corruption avoit ſi fort dégradé le Clergé, que d'élever aux Prélatures des gens qui menant une vie pauvre & aſſez conforme à celle des temps Apoſtoliques, s'appliquoient uniquement à édifier les peuples par leurs inſtructions & leurs exemples.

Etant à Perouſe où il étoit Légat, il s'ouvrit un jour de ce deſſein à S. François & à S. Dominique; mais les deux Saints, ſentant que ſi une fois on ouvroit à leurs Enfants la porte aux honneurs

& aux dignités, l'ambition & la cupidité détruiroient bientôt leur ouvrage, répondirent comme de concert, que c'étoit assez pour eux d'être appellés à instruire les peuples, & à travailler à la conversion des Hérétiques & des pécheurs. S. François ajouta que ses Freres, s'ils devenoient grands, ne seroient plus appellés mineurs, & ils conclurent après avoir remercié le Cardinal de ses bontés, à ne jamais permettre qu'aucun des leurs parvînt aux dignités de l'Eglise. Le Cardinal admira leur humilité, mais persuadé quedetelles gens seroient très utiles, il se confirma davantage dans son sentiment, & s'il trouva de la résistance dans le désintéressement & les vues des deux Saints, ceux qui vinrent après eux, ne montrerent pas la même

répugnance, & bientôt on vit des Freres Prêcheurs & Mineurs, assis sur les plus grands sieges de l'Eglise, où ils ne servirent pas peu à étendre & à fortifier l'opinion du Domaine suprême des Papes dans la hiérarchie, qu'ils avoient puisée dans leurs Ecoles.

Saint Dominique étoit venu à Perouse pour y visiter S. François, & assister au premier Chapitre général des Mineurs, qui devoit se tenir à Assise à la Pentecôte. Son Ordre s'étoit prodigieusement accru depuis le Concile de Latran. Outre les maisons qu'il avoit en Languedoc, il en avoit en Espagne, dans la France, & dans l'Italie, mais sur-tout à Paris & à Boulogne, où les freres s'occupoient à l'étude dans ces deux Universités célebres, afin de se rendre

plus propres à combattre les Hérétiques, & à convertir les Pécheurs, & plusieurs savants se joignirent encore à eux. L'Ordre des freres Mineurs, qui s'élevoit alors à côté de lui, & qui malgré la pauvreté & le désapropriement total qu'on y observoit, s'accroissoit à l'égal du sien, & où les Freres exécutoient les choses auxquelles ils étoient appellés avec plus de facilité encore, que s'ils eussent été sécondés par le secours des biens temporels; lui fit naître l'idée de renoncer aux richesses, pour en receuillir les mêmes fruits. Déjà il avoit refusé une donation considérable qu'un riche Citoyen de Boulogne avoit voulu faire à ses freres, & réprimé l'ambition du Procureur de cette maison, qui trouvant les Cellules

de ses Réligieux trop petites, avoit commencé à en rebâtir d'autres plus spacieuses & plus commodes; lorsque le Chapitre général des Mineurs à Assise, lui présenta l'occasion de voir par lui-même les ressources incompréhensibles qu'ils tiroient de leur pauvreté & de leur abandon à la providence, & le détermina à faire embrasser le même genre de vie à ses enfants.

Pour y réussir, il avoit conçu le dessein d'unir son Ordre à celui de S. François, & il s'en étoit ouvert à lui; mais le Saint lui ayant répondu, que la volonté de Dieu étoit que les deux Ordres demeurassent séparés, afin de s'accommoder à l'infirmité humaine par cette variété, & que celui à qui la rigueur de l'un ne con-

viendroit pas, pût embrasser la douceur de l'autre ; il n'y pensa plus : mais il persista dans sa premiere résolution en s'appliquant à suivre le plus près qu'il pourroit la pauvreté & le régime des Mineurs.

Cependant les freres Mineurs arrivoient de toutes parts à Assise, ils n'avoient point fait de provision, & ne savoient où se loger. S. Bonaventure & Vading assurent qu'ils étoient au nombre de plus de cinq mille. S. François ne parut point inquiet de la subsistance de cette multitude. Il les rassembla dans la plaine, où ils se camperent comme ils purent, & les habitants des villes voisines, telles que Perouze, Foligni & Spolette, s'empresserent non-seulement de leur fournir les choses

nécessaires à la vie ; mais on vit encore les Ecclésiastiques & la Noblesse des Provinces plus éloignées accourir à Assise, & se disputer l'honneur de les servir de leurs propres mains.

Une telle émulation parut à S. François un piege tendu par le Diable, à l'humilité de ses enfants : il craignit encore davantage, après que le Cardinal Hugolin, qui assistoit à ce Chapitre de la part du Pape, eut fait un discours où il se répandit en louanges sur le nouvel Institut, sur les grands biens qu'il avoit déjà opérés, & sur les vertus des freres. Craignant donc que les honneurs qu'ils recevoient ne fit sur eux le même effet que les richesses avoient occasionné dans les autres Ordres Monastiques, & que les gonflant de va-

nité, ils ne produisissent le même relâchement & les mêmes désordres; il monta en Chaire à son tour & leur répresenta qu'ayant été appellés à l'Etat de pauvreté & d'humilité, ils devoient résister de tout leur pouvoir aux tentations & ne se glorifier d'autre chose que des persécutions & des mépris. Il leur prédit le relâchement de leurs successeurs, & la décadence future de l'ordre, il leur réprocha à eux-mêmes leur lâcheté, & leur peu de fidélité à coopérer aux graces singulieres qu'ils avoient reçues de Dieu. Il parla avec tant de force que non-seulement il réprima en eux les sentiments d'amour propre qui avoient déjà commencé à s'élever dans leur cœur, mais encore il les couvrit de confusion; & sur ce que le Car-

dinal ſe plaignit doucement à lui de ce qu'il ſembloit l'avoir contredit ; je l'ai fait, répondit le Saint, pour conſerver la matiere de vos louanges, & pour ſoutenir ceux en qui l'humilité n'a pas jetté de racines aſſez profondes.

Cependant la plupart des ſavants, & des gens de lettres qui étoient entrés dans l'Ordre, ſupportoient déjà avec impatience la rigueur de la régle de S. François. Ils crurent qu'avec moins d'auſtérité, & un peu plus d'aiſance, ils pourroient mieux faire briller leurs talents dans les Chaires, & faire plus de converſions ; parce qu'ils ſuppoſoient, que bien des gens s'éloignoient d'eux à cauſe de leur pauvreté : mais ils ne connoiſſoient pas l'eſprit de François, qui vouloit

qu'on prêchât plutôt d'exemple que de paroles, parce qu'il comptoit pour rien l'éloquence humaine, si elle n'étoit accompagnée de la simplicité & de l'humilité chrétienne. S'étant donc joints à frere Helie, Ministre de Toscane, ils prierent le Cardinal Hugolin, de faire entendre comme de lui-même à S. François, qu'il devoit écouter un peu plus le conseil de ses freres, dont plusieurs étoient capables de gouvernement, au lieu qu'il étoit homme simple & sans lettres, & que la foiblesse de sa santé ne lui permettoit pas d'avoir toujours l'œil attentif à la conduite d'un Ordre si étendu & si nombreux.

C'en étoit fait de l'ordre de S. François s'il se fût laissé ébranler par une attaque qui l'eût réduit à l'état

l'état de simple particulier dans une Religion qu'il étoit persuadé d'avoir fondé par une inspiration de Dieu. ainsi reconnoissant l'artifice, il prit sur le champ son parti, par un de ces coups hardis, qui ont toujours assuré le succès des entreprises qui dépendent de l'opinion des hommes: il étoit assis auprès du Cardinal qui tâchoit de le persuader; il se leva aussi-tôt & le prenant par la main, il le conduisit droit aux Freres assemblés en Chapitre, & leur tint ce discours, où on découvre si bien l'esprit dont-il étoit animé.

„ Mes freres, Dieu m'a appellé par „ la voie de simplicité & d'humilité „ pour suivre la folie de la Croix, & „ m'a dit: François, je veux que tu „ sois dans le monde un nouveau pe-

„ tit insensé qui prêche par tes actions
„ & tes discours la folie de la Croix,
„ & que toi & les tiens ne regardent
„ que moi, & ne suivent que moi
„ sans autre maniere de vie. Ne me
„ parlez donc point d'autre Regle hors
„ celle que le Seigneur a bienvoulu me
„ montrer ; car je crains que ceux qui
„ s'éloignent, & en détournent les au-
„ tres, ne sentent un jour la vengean-
„ ce divine, & ne soient enfin obligés
„ de rentrer dans cette voie à leur con-
„ fusion. „ Puis se tournant vers le
Cardinal, il lui parla en ces termes:
„ Ces Sages que votre Seigneurie loüe
„ tant, voudroient par leur prudence
„ humaine tromper Dieu & vous ; mais
„ ils se trompent eux-mêmes, voulant
„ détruire ce que Jesus-Christ a ordon-
„ né pour leur salut, par moi son in-

„ digne Serviteur : car je ne m'attri„ bue rien de ce que je fais, & de „ ce que je dis ; je concerte tout par „ de longues prieres avec le Pere Ce„ leste, qui m'a fait connoître sa vo„ lonté par des signes manifestes. „ Ayant ainsi parlé il se retira.

Il n'y avoit pas de milieu, il falloit convenir que ce que François venoit d'annoncer au nom de Dieu étoit véritable, ou reconnoître, que l'édifice de son Ordre étoit posé sur des fondements humains, & par conséquent ruineux. C'est ce qui fit, que le Cardinal Hugolin, touché de la ferveur avec laquelle il parloit, & frappé de la lumiere qui lui faisoit pénétrer le secret des cœurs, dit aux freres qui étoient demeurés confus, que c'étoit le S. Esprit qui avoit parlé par la

L 2

bouche de l'homme Apostolique ; car je vois bien, continua-t-il, qu'il n'est pas aisé de le surprendre ; & il leur ordonna de s'humilier, & de lui obéir s'ils vouloient plaire à Dieu.

Pendant la tenue de ce même Chapitre, il fut mis encore à une autre épreuve, qu'il soutint avec la même fermeté, & où il combattit avec d'autant plus d'avantage, que sans employer aucuns moyens extraordinaires, il n'eut recours qu'à des motifs puisés dans le fond même de la Religion, & dans la tradition des Apôtres, & qui montrent à quelle perfection il eût conduit ses disciples, s'il fut né dans un siecle moins obscurci.

Plusieurs Freres arrivés à ce Chapitre des Provinces éloignées, se plai-

gnirent à François, que les Curés, & même les Evêques, bien loin de les recevoir avec charité, les rebutoient au contraire avec mépris, & les empêchoient de prêcher au peuple, parce qu'ils n'avoient point de Lettres authentiques pour montrer que leur Institut étoit approuvé de l'Eglise; c'est pourquoi ils le prioient d'obtenir du Pape, un privilege, en vertu duquel ils pussent prêcher par-tout où il leur plairoit sans la permission des Evêques & des Curés: mais François, considérant que la Mission des Evêques & des Curés est d'institution divine, que les Apôtres les ont établi seuls à la tête des peuples, pour les conduire & les diriger dans la voie du Seigneur, que ce seroit agir contre le véritable esprit de l'Evan-

gile, la pratique uniforme de tous les siecles, & même contre le droit commun, de prétendre s'introduire avec violence dans un ministere, où ils n'entrroient que pour seconder dans la paix & l'union en Jesus-Christ ceux qu'il y avoit premiérement appellés; indigné de l'orgueil de leurs prétentions, leur répondit par ces paroles remarquables, qu'ils eussent toujours dû conserver profondement gravées dans leur cœur, mais qu'ils oublierent bientôt.

„ Quoi, mes Freres, leur dit-il vous „ ne connoissez pas la volonté de Dieu. „ Ne vous ai-je pas enseigné qu'il veut „ que nous gagnons, premiérement „ les Supérieurs institués de Dieu par, „ l'humilité & le respect, & que nous „ instruisions ceux qui leur sont sou-

„ mis par la parole & le bon exem-
„ ple. Quand les Evêques verront que
„ vous vivez saintement, il vous prie-
„ront d'eux-mêmes de travailler avec
„ eux au salut des ames dont ils sont
„ chargés. Vous demandez des pri-
„ vileges, votre privilege le plus ho-
„ norable, est de n'en point avoir,
„ parce qu'il ne serviroit qu'à vous
„ enfler d'orgueil, à vous donner une
„ confiance préjudiciable aux droits
„ des autres, & à exciter des contesta-
„ tions qui font perdre la charité.
„ Nous sommes appellés au secours
„ des Evêques & des Prêtres pour tra-
„ vailler avec eux, en leur obéissant
„ avec humilité. Ce qui est le plus
„ agréable à Dieu, c'est le salut
„ des ames. Nous les gagnerons plu-
„ tôt en vivant bien avec les Prêtres,

„ qu'en nous divisant d'avec eux. Si vous „ etes enfant de paix, vous gagnerez „ le Clergé & le peuple, ce qui sera „ plus agréable à Dieu que si vous „ gagniez le peuple en scandalisant „ le Clergé „ Tel étoit S. François, tel étoit son esprit, & telles furent les maximes qu'il ne cessa pendant tout le cours de sa vie d'inculquer à ses enfants pour réprimer leur orgueil qui perçoit déjà à travers la pauvreté & l'humilité, dont ils affectoient le maintien. Non-seulement il leur en reccommanda étroitement l'observation, mais il tint encore la main à ce qu'ils ne s'en écartassent pas de son vivant, & il les consignat dans le testament qu'il leur laissa quelques jours avant sa mort, afin de les contenir par le respect qu'il leur supposoit pour ses dernieres volontés.

„ Dieu m'a donné une telle foi aux „ Prêtres, y disoit-il, que quand ils „ me persécuteroient, je voudrois re- „ courir à eux, & quand j'aurois „ toute la sagesse de Salomon, je „ ne voudrois pas prêcher contre leur „ volonté, dans les endroits où ils „ demeurent. Je veux les craindre, les „ aimer, & les honorer tout comme „ mes maîtres. „ La suite de cette histoire fera voir combien ses enfants, qu'il croyoit si respectueux, furent peu curieux d'exécuter ses dernieres intentions.



CHAPITRE VIII.

Privileges accordés aux Moines Mendiants.

A La mort de S. Dominique & de S. François, leurs deux Ordres se trouverent si répandus & si nombreux, qu'ils égaloient presque partout le Clergé, ils travaillerent d'abord de concert avec lui, ayant encore sous leurs yeux les instructions de leurs Instituteurs, mais bientôt fiers de leur nombre & de l'avantage qu'ils avoient de former un corps uni, dont tous les membres agissant partout uniformément pour les mêmes intérêts, devoient à la longue assurer

le succès de leurs entreprises. Ils voulurent se mettre au niveau des Prêtres & usurperent leur droits en exerçant leurs fonctions. Ils avoient des cloches à leurs Églises, pour appeller le Peuple à leurs prédications, & à l'Office qu'ils disoient les Dimanches à l'heure des assemblées Paroissiales ; ils entendoient les confessions, & leur subsistance dépendant de la Charité des Peuples, ils chercherent à se les rendre agréables par la facilité des absolutions, de sorte que les Eglises Paroissiales devenoient désertes, tandis que celles des Mandiants se remplissoient de monde & qu'ils pouvoient à peine suffire à absoudre, & à recevoir les aumônes & les offrandes de toute espece qu'en s'empressoit de leur apporter ; enfin ils

recevoient des retributions en argent pour les Messes qu'ils disoient dans leurs Eglises, & donnoient la Sépulture à des gens riches de qui ils recevoient de grandes largesses, le tout au préjudice des Curés.

On éprouva alors un grand relâchement, non-seulement dans la discipline, mais encore dans les mœurs; on abandonnoit son Pasteur qu'on trouvoit trop rigide, pour courir après ces nouveaux venus, chez qui on trouvoit un remede prompt & facile, quelquénormes que fussent les péchés, & quelque fréquentes que fussent les rechutes. En diminuant ainsi l'horreur du péché par la facilité des absolutions, ils parvinrent à en anéantir l'essence même, en le faisant regarder comme un mal né-

cessaire

ceffaire & inévitable. Il s'éleva des Cafuiftes parmi les Freres, qui mirent les péchés en tarif, c'eft-à-dire qu'ils en diftinguerent les différentes efpeces, auxquelles ils affignerent une peine à raifon de leur énormité. Ils rendirent de cette façon, les péchés fi faciles à expier, qu'on ne fe fit plus de honte de les commettre, & qu'il eut fallu être abfolument un grand fcélerat pour fe rendre coupable de ceux qu'ils appelloient mortels; encore trouvoit-on dans leur méthode des remedes aifés pour s'en purifier. Qu'on jette les yeux fur les Cafuiftes qui ont paru depuis le treizieme fiecle, on fera convaincu de la vérité de ce qu'on avance.

Les entreprifes des Mendiants fur le Miniftere & les droits des Prêtres,

& la crainte qu'on eut que les abus qu'ils introduisoient, ne s'augmentassent encore, & ne parvinssent au point d'anéantir entiérement la discipline, & de défigurer la Religion, émurent les Evêques & le Clergé, & il se fit par-tout contre eux un soulevement général. On voulut les obliger à se confesser aux Prêtres, & à recevoir la Pâque de leurs mains ; on ne voulut point souffrir qu'ils eussent ni Clochers ni Cimetieres bénis, & on les contraignit de fermer leurs Eglises le Dimanche à l'heure des Offices de la Paroisse. On exigea qu'ils apportassent aux Curés les Offrandes des Messes qu'ils disoient les autres jours, & qu'ils rendissent compte de ce qu'on leur donnoit, soit en Ornements d'Autels,

ſoit en Livres ; enfin on vouloit qu'ils ſe contentaſſent, puiſqu'ils avoient embraſſé la Pauvreté abſolue, de ne recevoir des Peuples que ce qu'il leur falloit abſolument pour leur ſubſiſtance, ſuivant l'eſprit de leur regle, ſans attirer à leur profit, les Offrandes, & dépouiller ainſi les Paroiſſes des Dons que les fideles avoient accoutumé d'y faire.

Les Moines réſiſterent, & on doit penſer que dans leurs Sermons, ils ne ménagerent pas le Clergé, & que le Clergé de ſon côté, ayant éprouvé preſque par-tout la déſobéiſſance des Moines, porta ſes prétentions au-de là de ce qu'il eût d'abord exigé, s'il les eût trouvé ſoumis. Les Prélats voulurent encore les obliger de venir à leurs Synodes, & les ſoumettre aux

ordonnances qui y seroient publiées ; on les ménaçoit d'aller tenir chez eux des Chapitres pour les corriger, on exigeoit le serment de fidélité de leurs Ministres & de leurs Gardiens. Enfin les choses furent poussées si loin, que les Evêques prononcerent des excommunications contre leurs bienfaiteurs ; & comme par leur désobéissance, ils montroient assez qu'ils ne prétendoient point faire corps avec le Clergé, il ne parut pas raisonnable de les laisser jouir des privileges attachés à cet Ordre, dont ils affectoient de se tenir séparés ; on voulut exiger la Dixme des fruits de leurs Jardins, & une taxe sur leurs maisons, comme sur celles des Juifs, parce que si elles eussent été occupées par d'autres, elles auroient rapporté du profit.

La résistance des Moines & les prétentions des Prélats, occasionnerent des débats, & de ces débats naquirent des scandales sans nombre. Malheureusement la puissance séculiere, n'eut pas osé alors interposer son autorité pour les réunir. L'excommunication, l'interdit, & la privation de leur Souveraineté, eût été le prix qu'on eût reservé aux Princes qui se fussent charitablement mêlés d'appaiser ces désordres. Les Moines s'adresserent au Pape, & Grégoire IX. qui tenoit alors la Chaire de St. Pierre, sentant tous les avantages que la Cour de Rome alloit tirer de ces troubles, se garda bien de prononcer contre les Moines; au contraire, il donna deux Bulles en leur faveur, l'une du 21 Août 1231,

adressée à tous les Evêques où il prend les Freres sous la protection de S. Pierre, & défend aux Prélats de les inquiéter ; l'autre du 23 du même mois, adressée aux Archevêques de Tours & de Rouen, & à l'Evêque de Paris, grands Protecteurs de ces Réligieux, pour les encourager à les bien traiter & à les laisser librement exercer les fonctions de leur Ministere.

On doit remarquer que ce fut dans ce temps là, que les Mineurs qu'on appelloit déjà Cordeliers, s'établirent à Paris dans l'endroit qu'ils occupent encore. La forme de la concession que leur fit l'Abbé de S. Germain-des-Prés de cet emplacement, fait voir quelle étoit l'opinion qu'on avoit alors de leur état, malgré la faveur de l'Evê-

que, qui bien loin d'y trouver à redire la trouva juste, & la confirma de sa souscription. Il y étoit dit, que l'Abbé, & le Couvent leur ont prêté cette place, & les Maisons qui y sont, pour y demeurer comme des Hôtes, ensorte qu'ils ne pourront avoir ni cloches, ni cimetiere, ni Autel que portatif, ni Chapelle bénite, & que la Paroisse de S. Cosme y conservera tout son droit.

Ces deux Bulles de Gregoire IX. furent les premieres & le fondement de toutes celles que les Mendians obtinrent dans la suite en leur faveur, contre ce qu'ils appelloient, les vexations des Evêques ; & quoiqu'il n'y eût rien de formel & de positif qui pût les autoriser à se regarder comme exempts de leur Jurisdiction, & que ce

fût plutôt des exhortations & des prieres pour les traiter favorablement, qu'un ordre pour les soustraire à leur obéissance, ils agirent par-tout, comme s'ils ne dépendoient en aucune façon des Prélats; & dédaignant de s'adresser à eux dans l'exercice de leurs Missions, ils continuerent leurs entreprises sur les droits des Curés, prétendant en avoir la permission du Pape, qui étoit leur Supérieur ainsi que celui des Evêques.

Les circonstances étoient des plus favorables aux Mendiants. Gregoire IX., venoit de publier la compilation des Décretales, & jugeant que les Freres seroient plus propres que tous autres à l'enseigner & à la répandre, il avoit cassé le Testament de S. François qui vouloit qu'ils fussent sou-

mis aux Evêques, comme on l'a rapporté plus haut, & déclaré qu'ils n'étoient point obligés de l'observer. On sait que les Décretales, sont composées principalement des Constitutions d'Innocent III. Que ce Pontife qui avoit rendu un Roi tributaire, tenoit pour maxime, que la puissance du Pape est autant supérieure à celle des Rois, que les choses spirituelles sont au-dessus des temporelles, où que l'ame est plus excellente que le corps, & renchérissant encore sur cette idée de grandeur, il comparoit le Pape au soleil qui échauffe tout, & qui vivifie tout. Il lui soumettoit non-seulement le temporel, mais encore l'Eglise assemblée, c'est-à-dire les Conciles, ainsi qu'on le voit au liv. 1 des Décretales, Tit. 6, chap. 4, où on lit que

les Conciles n'ont point prescrit de loix à l'Eglise Romaine, d'autant qu'ils empruntent toute leur autorité de cette Eglise, & qu'il n'y en a point qui ne supposent la supériorité du Pape.

Dès que les Moines mendiants se virent ainsi autorisés par les Papes, ils ne garderent plus de mesures avec les Evêques, ce fut un débordement général dans leurs Ecoles, & dans leurs Ecrits contr'eux; on ravaloit leur autorité, en élevant celle du Pape, dont on les faisoit de simples Ministres, qui devoient exécuter les ordres du Vicaire de Jesus-Christ, sans discussion & sans examen. Alexandre de Hales dans sa Somme Théologique, & Alvares Pelage dans son Traité des plaintes de l'Eglise, avoient soutenu avec force l'opinion de la supériorité du Pape,

tant ſur le temporel des Rois, que dans la Hiérarchie de l'Egliſe; & comme il arrive toujours que pour ſoutenir une opinion, qu'on a intérêt de faire valoir, on abandonne les autorités qui gênent pour ſuivre ſes goûts & ſon propre ſentiment, ils porterent cette ſupériorité ſi fort au-delà de ſes bornes naturelles, qu'ils vinrent à cet excès d'égarement, de ſoutenir que les ſujets d'un Prince infidele ſont diſpenſés de lui obéir, & que le Pape tient de Dieu le droit & le pouvoir de le proſcrire.

C'eſt de là comme il eſt aiſé de le voir, qu'eſt né l'abus de la Théologie qu'on appelle Scholaſtique; on vit paroître beaucoup de Théologiens, dont toute la ſcience conſiſtoit à mettre les objets de l'Ecriture & de la ré-

vélation en problêmes, pour avoir la gloire de les résoudre, non par des autorités, mais par des raisonnements, qui pour la plupart ne sont que de purs sophismes, & il est aisé de juger en jettant les yeux sur plusieurs Sommes Théologiques de ces temps ténébreux, à quel excès d'égarement peut se porter l'esprit humain en matiere de Religion, lorsqu'il n'a d'autre guide que le délire de son imagination. Il n'y eut point alors d'opinion si singuliere, si contraire à l'esprit de la Religion & aux bonnes mœurs, si destructive de la Société, si opposée à son repos & au bonheur des Empires, si contraire même à la loi naturelle, qui ne fût soutenue & défendue avec opiniâtreté par quelques-uns de ces nouveaux Législateurs, qui voulant tout sou-

foumettre à leurs décifions, & menaçant des foudres de l'Eglife ceux qui différoient de les regarder comme des Oracles, parvinrent à opérer une révolution fi grande dans les efprits, qu'on vint au point de regarder comme des Criminels puniffables, & qu'on puniffoit effectivement avec la derniere inhumanité, ceux qui cherchoient à s'éclaircir fur les doutes qu'un enfeignement fi extraordinaire devoit faire naître.

Ils fubjuguerent ainfi tout par la féduction de la crainte, mais il arriva ce qu'on devoit naturellement en attendre, ils appéfantirent fi fort leur joug, qu'on chercha à le fécouer, & les efforts que firent les peuples, occafionnerent dans l'Eglife & dans la Société cette révolution, qui après un

siecle d'inhumanités & d'horreurs, à enfin abouti à cette séparation déplorable sur laquelle les vrais enfants de Jesus-Christ ne cessent de gémir.

Quand je ne le dirois pas, qu'on jette les yeux sur l'Histoire des siecles qui suivirent l'établissement des Moines mendiants, qu'on les suive dans leur marche, dans leurs entreprises, dans leurs enseignements; on sera malheureusement convaincu de la vérité de ce que j'avance.

Tels furent les maux qu'occasionnerent les privileges qu'on accorda aux Mendiants; & la corruption à laquelle ils s'étoient abandonnés, soit dans leur régime, soit dans leurs enseignements, les rendit encore plus sensibles, & plus difficiles à réparer; livrés à l'indépendance ils ne connu-

rent plus de bornes, leur pauvreté ne fut plus qu'un masque pour séduire les simples, & dévorer les richesses des peuples, ainsi que Pierre Desvignes le leur reproche, en disant; ces Freres qui dans la naissance de leur Religion sembloient fouler aux pieds la gloire du monde, reprennent le faste qu'ils ont méprisé, n'ayant rien ils possedent tout, & sont plus riches que les riches mêmes. Ce reproche étoit bien modeste pour un homme intéressé, mais sans chercher au-dehors des preuves de leur désordre, on trouve dans S. Bonaventure même, dont le témoignage ne peut être accusé d'infidélité, tout ce qu'il faut pour se convaincre des excès où ils se porterent.

Ce S. docteur étant parvenu au Généralat de son Ordre, voulut s'ins-

truire par lui-même des causes du relâchement qu'il avoit observé. Il visita toutes les Provinces, & se convainquit par-tout des maux qui s'y étoient introduits ; touché de leurs excès, il tenta d'y remédier, & de ramener les Freres à la premiere observation de leur Regle ; pour cet effet il écrivit en 1257, à tous les Provinciaux & les Custodes, une lettre circulaire, qui est parvenue jusqu'à nous, où il se plaint amérement des désordres où les Freres sont tombés, & où il les invite à y apporter les remedes convenables.

Il leur reproche en premier lieu la multitude des affaires dont ils se mêloient, & pour lesquelles ils exigeoient de l'argent ; en effet sous prétexte de charité, ils entroient dans toutes

les affaires publiques & particulieres, ils s'introduisoient dans les familles, & en arrachoient le secret, ils se chargeoient de l'exécution des testaments, ils acceptoient des députations pour négocier la Paix entre les villes & les Princes. Les Papes à qui ils étoient singuliérement devoués, les employoient à la collecte des deniers qu'ils imposoient sur le Clergé, & on peut juger après ce qu'on a vu de leurs débats avec cet Ordre, avec quelle rigueur ils s'acquittoient de cette commission, & combien d'ailleurs ils pouvoient s'enrichir dans un exercice si séduisant; ils étoient par-tout chargés du ministere de l'Inquisition, & il devoit paroître bien étrange que des Moines qui faisoient profession de l'humilité la plus profonde, & de la

pauvreté la plus exacte, qui prêchoient la charité & la douceur de la morale évangélique, se rendissent terribles en marchant avec des gardes armés, en faisant arrêter des Chrétiens, en les condamnant aux tortures & aux supplices, & en confisquant leurs biens à leur profit.

Le second motif de la sollicitude du Saint étoit l'oisiveté. Depuis que les Freres se crurent appellés au Ministere de la parole, il n'y en eut point, quelque peu de disposition qu'il y eut, qui ne pensât en avoir acquis le don, & les graces qui y sont necessaires, en se révêtissant de l'habit de Réligion; en conséquence ils mépriserent le travail ordonné & pratiqué par leurs Instituteurs, pour ne s'occuper que de l'étude des scien-

ces qu'ils croyoient devoir leur être utiles : mais S. Bonaventure pensoit que tous n'étant pas capables d'y réussir, on ne devoit y employer que ceux qui y paroissoient les plus propres, & occuper les autres au travail des mains, afin de les empêcher de tomber dans les désordres que l'oisiveté fait naître, & d'épargner ainsi à la société des scandales qui n'ont malheureusement été que trop fréquents.

La vie errante & vagabonde des Freres, & leur importunité à demander, qui faisoit craindre leur rencontre comme celle des voleurs, étoit encore deux objets de réforme que le Saint s'étoit proposés ; il lui paroissoit scandaleux, que des Moines dans leurs voyages, se livrassent sous prétexte de se remettre de leurs fatigues, à

tous les excès de la bonne chere qui leur étoit offerte par des Hôtes à qui souvent ils étoient à charge, & qu'ils se fissent un point d'honneur d'avoir plus d'industrie que leurs Confreres pour attirer des aumônes par l'excès de leurs importunités. Enfin le dernier reproche qu'il leur fait, est sur leur avidité pour les sépultures & les testaments, qui leur avoit attiré l'indignation du Clergé, & le mépris de ceux qui peu disposés à se laisser séduire par l'extérieur, ne voyoient sous ces dehors d'humilité, & de pauvreté apparente, que la soif désordonnée de tout engloutir.

Tels étoient déjà, quarante ans, ou environ après leur établissement les désordres que les Moines Mendiants avoient causé dans l'Eglise,

& dans la société, soit par leurs privileges, soit par entreprises toujours rénouvellées, malgré les efforts qu'on faisoit pour y mettre des bornes : mais ce n'étoit encore rien en comparaison de ceux qu'ils occasionnerent depuis ; on devoit naturellement s'attendre, suivant la marche ordinaire des choses d'ici-bas, que dès qu'on ne leur opposoit dans les commencements aucune digue respectable, que des puissances à qui il auroit appartenu de les réprimer, les unes n'osoient le faire, préoccupées des préjugés qui régnoient alors, & de la crainte de mettre la main à l'encensoir ; & les autres trouvoient leur intérêt à les favoriser, & à les protéger ; ils se feroient des Titres incontestables ; des abus mêmes qu'ils introduisoient, & parvien-

droient à subjuguer également les uns & les autres, & c'est effectivement ce qu'on éprouva de leur part, ils porterent les choses au point, qu'il ne fut plus possible d'y apporter de remedes, & qu'on aima mieux s'accoutumer à penser, que leur Etat appartenoit au fond de la Religion dont ils étoient les Ministres privilégiés, que de douter qu'ils se fussent écartés de son esprit, & de chercher à les ramener à l'observation de ses anciennes maximes, & de sa discipline. Nous allons les suivre dans leur marche, & on demeurera convaincu qu'ils ne pouvoient porter leurs prétentions plus haut qu'ils le firent, ni les soutenir avec plus de hardiesse & de hauteur.

CHAPITRE IX.

Démêlés des Moines mendiants avec l'Université de Paris.

CE n'étoit pas assez pour les Moines Mendiants d'avoir subjugué le Clergé & le Peuple, les uns par l'autorité de leurs exemptions & de leurs Privileges, les autres par l'effet de la considération que leur pauvreté & leur désintéressement apparent leur avoit acquis, & des Préjugés Sacrés qu'ils avoient fait naître, ils voulurent encore porter la main sur leurs Bienfaiteurs & leurs Maîtres afin de se les assujettir.

L'Université de Paris les avoit re-

cus charitablement dans son sein, elle avoit même donné aux Freres Prêcheurs la maison qu'ils occupent encore, afin qu'ayant un asyle assuré, ils pussent avec plus de commodité, vaquer à l'étude de la Théologie que leur Etat leur rendoit nécessaire. Les premiers Freres qui profiterent de la bonne volonté des Docteurs, ne leur donnerent aucun lieu de se repentir de leur avoir ouvert leurs Ecoles; ils se comporterent envers-eux, avec toute l'humilité & le respect que leur premiere ferveur leur inspiroit. Mais leur ordre étant devenu plus nombreux, & la considération qu'ils tenoient de leur premiere modestie, ayant introduit parmi eux l'ambition & l'orgueil, ils tenterent d'abord de s'égaler à leurs Maîtres, & ensuite de les supplanter.

Lors

Lors de la retraite des Docteurs en 1229. à Orléans & à Angers, les Freres Prêcheurs demanderent à l'Evêque & au Chancelier de l'Eglise de Paris, la liberté de professer la Théologie, non seulement à leurs Confreres, mais encore aux Etrangers, qui étoient privés de leçons pendant l'absence de l'Université. Ils n'avoient été jusques là qu'Ecoliers, & n'avoient point encore aspiré au Titre de Docteur. La circonstance fit agréer leur demande, on leur sut gré de leur zele. Non seulement on leur accorda une Chaire, mais encore l'Université à son retour la leur confirma. C'est le propre de tout corps de chercher à s'étendre & encore plus particuliérement des Moines, que de tout autre, ainsi que l'expé-

rience le fait voir journellement ; aussi ne resterent-ils pas en si beau chemin après la réussite de cette premiere démarche. Sous le prétexte de l'affluence de leurs Ecoliers, ils érigerent d'eux-mêmes une seconde Chaire, & l'Université eut la facilité de le souffrir, parce qu'elle ne se doutoit pas qu'ils pussent jamais devenir ingrats & oublier les bienfaits qu'ils avoient reçu si généreusement d'elle : mais elle ne tarda guere à éprouver combien il est dangereux d'introduire dans une Société, un Corps qui se conduit par d'autres maximes que celles qui y sont reçues & qui se meut par d'autres intérêts.

Pendant le Carême de l'année 1253. quatre Ecoliers, & un de leurs Domestiques, furent attaqués de nuit

par le Guet, un des Ecoliers fut tué, & les autres conduits en Prison, & blessés dangereusement, ils furent néanmoins rélachés le lendemain à la requête des Docteurs. Cependant l'Université voulant pourvoir à sa sureté, résolut de demander justice de cette violence; pour cet effet on fit prêter serment à tous les Docteurs d'en poursuivre la réparation. Tous s'empresserent de le faire, à l'exception des Prêcheurs & des Mineurs qui avoient aussi une Chaire, & qui répondirent que les Ecoliers dont il étoit question, n'étant point du nombre des leurs, ils n'avoient aucun intérêt à prendre leur défense.

Le reste des Docteurs ainsi abandonnés par les Moines Mendiants, dans une cause qui devoit être com-

mune à tout le Corps, poursuivirent seuls la réparation qu'ils demandoient, & l'obtinrent de la Justice d'Alphonse Comte de Poitiers, Régent en l'absence du Roi son Frere : mais indignés du refus des Freres, & voyant le peu de fond qu'il y auroit à faire sur eux dans les occasions où il s'agiroit de soutenir les droits de l'Université, ils s'assemblerent & firent un réglement, portant qu'à l'avenir aucun ne seroit reçu Docteur qu'il n'eût juré en pleine assemblée d'observer leurs Statuts.

On avoit principalement en vue le Réglement de l'année précédente 1252. par lequel les Docteurs en Théologie, craignant de se voir supplantés par les Moines, dont la faculté étoit innondée, statuerent

qu'à l'avenir aucun Réligieux n'ayant point de College ne seroit admis à leur Societé. Que chaque Ecole de Moines se contentera d'un seul Docteur Régent, & avant que d'Enseigner de son Chef, il aura été éprouvé en enseignant comme Bachelier sous un autre Docteur, enfin que tout Bachelier Licentié sera exclu de la compagnie, s'il ne se soumet à cette Ordonnance.

La publication de ce réglement émeut les Moines, ils refuserent d'y souscrire & de s'y soumettre, sur tout les Prêcheurs à qui les autres s'étoient joints, à moins qu'on ne leur accordât à perpétuité les deux Chaires dont ils s'étoient mis en possession, & l'Université indignée de leur résistance les déclara Excommuniés & séparés de

son Corps en vertu du pouvoir qu'elle en avoit reçu du Pape. Les Moines ne garderent plus alors de mesure, oubliant leur ancienne humilité, & les bienfaits qu'ils avoient reçus, leurs Sermons rétentirent de plaintes, de calomnies & d'imputations odieuses contre leurs anciens Maîtres; & non contents d'avoir ainsi cherché à les diffamer devant le Peuple, ils les accuserent devant le Comte de Poitiers, & les grands de sa Cour, d'avoir fait des Statuts contre Dieu & l'Eglise universelle, & formé des conspirations contre l'honneur du Roi & le bien du Royaume; puis s'adressant au Pape, ils obtinrent par leurs mensonges & leurs calomnies une commission adressée à l'Evêque d'Evreux, pour enjoindre à la Faculté de

les recevoir dans son corps, avec ordre de suspendre l'effet de ses censures, jusqu'à ce que le Pape mieux informé, en eût autrement ordonné.

Fiers de la victoire qu'ils venoient de remporter, ils firent signifier à l'Université le rescrit du Pape, par Luc Chanoine de l'Eglise de Paris; mais l'Université en ayant appellé, les Moines obtinrent un second rescrit, par lequel le Pape, sans avoir entendu les Docteurs, les suspendoit de leurs fonctions, & le même Chanoine Luc fit publier cette suspense dans toutes les Paroisses au grand scandale des Laïcs.

Les Moines ne s'en tinrent pas à cet éclat, il leur importoit de persuader au peuple, que ces troubles n'étoient occasionnés que par quelques

brouillons, ennemis de la Religion & de l'Eglise, qui ne leur en vouloient, que parce qu'ils étoient les plus fermes appuis de l'une & de l'autre; pour cet effet ils obtinrent de Me. Luc, une Déclaration, portant, que quarante Docteurs qu'il nommoit, s'étoient opposés à la Déliberation de 1252, & avoient consenti en sa présence à l'admission des Moines dans le Corps de l'Université, sans aucune Restriction ni contrainte. Ils esperoient deux choses de cette fourberie, l'une de se justifier aux yeux du public, l'autre de jeter de la défiance parmi les Docteurs, mais il ne leur en revint que de la confusion. La Déclaration ayant été lue publiquement dans l'Assemblée, les quarante Docteurs se recrierent contre cette fausseté, & nierent

d'avoir jamais donné aucun lieu, ni de vive voix, ni par écrit à une pareille imputation, de forte que le Chanoine honteux d'avoir servi d'instrument à cette indigne manœuvre, ne crut pas pouvoir mieux réparer son honneur, qu'en rompant lui-même le sçeau de cette Déclaration, & en en donnant une autre toute contraire. Voyant alors qu'ils ne pouvoient réussir à leur gré, leur animosité se tourna en fureur, & ils trouverent bientôt l'occasion de montrer jusqu'à quel point ils en étoient possédés, lorsque quelques jours après, le Recteur accompagné de ses Bedeaux, s'étant transporté à l'Ecole des Freres pour y lire le Décret de séparation, ils le reçurent avec outrage, & se jettant tumultueusement sur celui qui se pré-

paroit à le lire, ils lui arracherent le papier des mains & le frapperent jusqu'à effusion de sang.

Pour faire concevoir combien les Docteurs avoient raison de faire tous leurs efforts pour empêcher les Moines mendiants de dominer dans l'Université, il faut savoir, que ce fut pendant ces troubles qu'ils prirent leur temps pour expliquer publiquement dans leurs Ecoles, le livre de l'Evangile Eternel, attribué à Gerard de Parme, qui étoit alors Général des Cordeliers, ce livre étoit fondé sur les rêveries de l'Abbé Joachim, qui avoit enseigné, que l'Evangile de Jesus-Christ alloit bientôt faire place à l'Evangile du S. Esprit, qui seroit Eternel, & qu'alors l'Eglise seroit gouvernée d'une maniere plus parfaite qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors.

C'étoit aſſez découvrir quelles étoient leurs vues, auſſi ce livre fut-il combattu avec force par les autres Docteurs, & entr'autres par Guillaume de Saint Amour, dont nous aurons occaſion de parler bientôt, qui s'attacha bien plus particuliérement à découvrir le venin de ce livre qu'il appelle impie & ſacrilege, & qui dans un Sermon qu'il fit le jour de S. Jacques & de S. Philippe, après avoir parlé de la dignité de l'Epiſcopat & du Sacerdoce, établi par Jeſus-Chriſt & les Apôtres, les couvrit de confuſion en leur prouvant par des paſſages de l'Ecriture, qu'il n'appartenoit qu'aux Evêques & aux Prêtres de gouverner l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & que les Moines faiſant partie de l'Egliſe militante, ils devoient être gouvernés

par eux comme le reste des fidelles.

Cependant l'Université travailloit à réprimer les entreprises des Mendiants. Elle écrivit à tous les Evêques du Royaume pour se plaindre de leurs procédés, & pour les inviter à se joindre à eux auprès du Pape, & leurs Rémontrances réunies ayant été pesées par Innocent IV, le Pontife accorda à leurs vœux une Bulle datée de Naples le 21 Novembre 1254, adressée à tous les Moines de quelqu'Ordre qu'ils soient, où après avoir rapporté les réproches des Prélats & du Clergé contre eux, il dit, „ considerant „ donc, que ces entreprises produisent dans le peuple le mépris des „ Pasteurs, & ôte la honte qui est „ une grande partie de la pénitence „ quand on se confesse, non à son „ Curé

„ Curé qu'on a toujours présent, „ mais à un étranger que souvent on „ ne voit qu'en passant, & auquel il „ est difficile d'avoir recours au be„ soin. Nous vous défendons de rece„ voir indifféremment dans vos Egli„ ses les Paroissiens d'autrui, les Di„ manches & les Fêtes, & de les ad„ mettre à la Pénitence sans la per„ mission de leur Curé; puisque sui„ vant le Concile général, si quel„ qu'un veut pour une juste cause se „ confesser à un Prêtre étranger, il „ doit obtenir la permission du sien; „ ou se Confesser premiérément à lui „ & en recevoir l'absolution. Et pour „ ne pas soustraire aux Eglises Parois„ siales la dévotion qui leur est due; „ vous ne ferez point dans vos Eglises „ de Sermons à l'heure de la Messe à

„ laquelle les Paroissiens doivent as-
„ sister dans les leurs, de peur que le
„ peuple ne quitte les paroisses pour
„ entendre vos Sermons; vous n'irez
„ point non plus prêcher dans d'au-
„ tres Paroisses, si vous n'y êtes invi-
„ té par le Curé, où si vous ne lui
„ en avez demandé la permission.

„ Et pour rendre aux Evêques l'hon-
„ neur qui leur est dû, le jour que
„ l'Evêque ou un autre à sa place prê-
„ chera solemnellement dans sa Ca-
„ thédrale ou dans quelqu'autre Egli-
„ se, aucun de vous ne prêchera dans
„ la même Ville, de crainte que la
„ Prédication trop fréquente ne de-
„ vienne ennuyeuse & méprisable. Que
„ si en quelques cas permis, vous
„ donnez à quelqu'un la sépulture
„ dans vos Eglises, vous remettrez à

„ l'Evêque ou au Curé la moitié de
„ ce que vous recevrez dans cette oc-
„ casion.

Les choses étoient en bon train, & il est probable qu'un Pontife aussi ferme que l'étoit Innocent, eût donné satisfaction aux Docteurs comme aux Evêques, si la mort ne l'eût prévenu quinze jours après avoir donné cette premiere Bulle. Son Successeur Alexandre IV, se conduisit par d'autres maximes. Prévenu en faveur des Moines, il les prit hautement sous sa protection, & bien loin d'avoir quelques égards aux plaintes de l'Université, pour ce qui la regardoit personnellement, il défendit encore aux Evêques de faire usage de la Bulle d'Innocent IV, qu'il voulut qu'on regardât comme non avenue.

Les troubles recommencerent alors avec plus d'animosité. La Bulle d'Alexandre obligeoit l'Université de recevoir les Moines dans son sein, mais l'Université réfusa d'obéir : les Evêques d'Orléans & d'Auxerre, à qui le Pape en avoit donné commission, excommunierent les Docteurs & ils se disperserent. Cependant quelques-uns de ceux qui étoient restés à Paris, écrivirent au Pape, qu'ils ne prétendoient plus faire Corps avec l'Université. Ils croyoient par ce moyen éviter de se soumettre à la Bulle, & éloigner les mendiants de leurs Ecoles, ensuite ils adresserent leurs plaintes à un Concile que l'Archevêque de Sens y tenoit. Les Moines de leur côté y porterent aussi les leurs, & on les fit convenir les uns & les autres de s'en rap-

porter à la décision de quatre Arbitres, qui furent quatre Archevêques, savoir ceux de Bourges, de Rheims, de Sens, & de Rouen.

Les Prélats arbitres tâcherent de pacifier les choses au gré des deux partis, en les faisant chacune rélâcher quelque chose de leurs droits & de leurs prétentions : on accorda aux Mendiants les Chaires qu'ils demandoient ; mais on ordonna qu'ils seroient toujours séparés du Corps des Maîtres & Ecoliers Séculiers, à moins que ceux-ci ne les y rappellassent volontairement. On obligea les Freres à rénoncer à toutes Lettres obtenues ou à obtenir contre ce que dessus, & encore à procurer la révocation des Sentences portées contre l'Université : enfin on imposa silence aux uns & aux

autres sur tout ce qui s'étoit passé.

On croyoit jouir enfin de la paix, après tant de troubles : mais les Moines qui s'imaginoient de perdre tout, si on ne leur accordoit toutes leurs demandes, prévoyant que les arbitres les obligeroient de se rélâcher de quelque chose, prirent les devants, & tandis que l'affaire s'instruisoit à Paris, ils obtinrent du Pape deux Bulles, l'une adressée à l'Evêque de Paris, où il traite les Docteurs d'enfants de Satan, & d'ennemis de la piété, & lui ordonne d'excommunier ceux qui détourneront le peuple de se confesser aux Moines, & qui leur refuseront l'entrée des Ecoles pendant les leçons. L'autre adressée à l'Université même, où il reprend les Docteurs de leurs déso-

béïssance, & les menace de les punir s'ils refusent plus long-temps de recevoir les Moines dans leur Corps.

Il paroît que le Pape n'étoit pas encore informé de la sentence arbitrale des quatre Archevêques, quand il accorda ces deux Bulles, & qu'il ne les avoit lâchées que pour diriger leur jugement ; mais quand il sut qu'ils l'avoient prononcée sans sa participation, il la regarda comme un attentat commis contre son autorité, & la déclarant de nul effet, il voulut que sa premiere Bulle fût inviolablement observée ; il priva de plus les Docteurs qui s'y opposeroient de toutes dignités, & de tous Benefices, ainsi que du Titre de Docteur ; entr'autres Guillaume de Saint-Amour, Eude de Douay, Nicolas

de Bar sur Aube, & Chrétien de Beauvais, comme étant les principaux auteurs de la résistance que les Moines éprouvoient.

Cette querelle fut longue, & pendant le temps qu'elle dura, le public fut inondé de divers écrits pour ou contre, qui occasionnerent bien de scandales. Enfin l'Université subjuguée par l'autorité du Pape, qui donna jusqu'à neuf Bulles en faveur des Moines, & par le commandement exprès de S. Louis, qui crut sa Religion intéressée à ne pas révoquer en doute le pouvoir de la Cour de Rome à cet égard, crut ne pouvoir mieux faire dans ces circonstances que de plier, & d'admettre enfin au nombre des Docteurs & de ses égaux, des gens qui quarante ans

auparavant regardoient comme une grace la faveur qu'on leur faisoit de les admettre, eu égard à leur pauvreté, au nombre de ceux qu'on instruisoit par charité.



CHAPITRE X.

Guillaume de Saint Amour.

GUillaume de Saint-Amour, étoit Docteur en Théologie, il avoit soutenu avec fermeté les droits de l'Université contre les Moines mendians, surtout dans le dernier Concile de Paris, en présence des quatre Archevêques arbitres. C'en fut assez pour attirer sur sa tête, tout le poids de l'indignation des Moines, ils le dénoncerent à un second Concile de douze Evêques, que l'Archevêque de Sens tenoit à Paris en 1256, & l'accuserent d'avoir prêché publiquement des erreurs contre les mœurs : mais le Docteur se dé-

fendit si bien qu'il les couvrit de confusion, les Evêques même semblerent se ranger de son côté, lorsqu'après avoir offert leur médiation pour établir une bonne paix, les Moines eùrent refusé de s'y prêter sous le mauvais prétexte, que la décision qu'on établiroit, ne seroit observée que dans la Province de Sens ; ils reçurent avec plaisir la supplique que Guillaume de S. Amour leur adressa au nom de l'Université, pour les prier de s'informer des périls dont l'Eglise Gallicane étoit menacée par les faux Prédicateurs, & de prendre soin de les éloigner, ainsi que les Prélats le témoignent eux-mêmes par leurs Lettres-Patentes du dernier de Juillet 1256.

Ce fut à cette occasion qu'il com-

posa à la priere de ces mêmes Evêques, son livre des périls des derniers temps, qu'il divisa en quatorze Chapitres, où il compare les faux Prédicateurs, c'est-à-dire, ceux qui prêchent malgré les Evêques & les Curés, à ces hommes que l'Apôtre S. Paul au Chapitre III. de sa seconde Epître à Timothée, annonce devoir venir dans les derniers temps, pour apporter le trouble & la confusion dans l'Eglise, & il leur applique toutes les qualifications que l'Apôtre leur donne. Après avoir prouvé dans tout le corps de l'ouvrage, que les temps dont il est parlé dans cet Epître sont arrivés, & avoir désigné assez suffisamment ceux qui ont occasionné les troubles qui y sont prédits, il fait un résumé dans le dernier Cha-

Chapitre de tout ce qu'il a dit ; & donne quarante-un signes infaillibles, auxquels on peut reconnoître les faux Prédicateurs dont on doit se méfier.

1°. Que ces nouveaux Apôtres s'introduisent dans les maisons par finesse, & conduisent avec eux des femmes chargées de péchés.

2°. Qu'ils trompent lecœur des simples par des bénédictions & des paroles douces, afin de les surprendre, & d'établir ainsi les opinions qu'ils ont intérêt de faire valoir ; que c'est ainsi qu'ils engagent bien des gens à entrer dans leur Ordre, qu'ils appellent Religion, & qu'alors tel qui vivoit auparavant avec simplicité, devient souvent plus rusé & plus hipocrite que ses maîtres, suivant ce que dit Jesus-Christ en S. Matthieu Chap. 23.,

malheur à vous Scribes & Phariſiens, qui parcourez la terre & la mer pour faire un Proſélite, & qui, quand vous l'avez fait, devient enfant de l'Enfer, deux fois pire que vous.

3°. Que les vrais Apôtres ſupportent patiemment d'être répris, au lieu que les faux s'offenſent qu'on les contrediſe, par où ils font voir que leur conduite eſt toute charnelle, quelque ſpiritualité qu'ils affectent.

4°. Que ces faux Apôtres s'eſtiment plus que le reſte des hommes dont ils mépriſent les talents & la ſcience en comparaiſon de la leur.

5°. Que les vrais Apôtres n'ont pas beſoin de Lettres de récommandation des Puiſſances, pour exercer leur miniſtere qui s'annonce aſſez par lui-même.

6°. Qu'ils ne prêchent point sans une vraie mission dont ils donnent des signes palpables.

7°. Que les faux Apôtres n'ayant aucune autorité de la part de Dieu, se l'arrogent d'eux-mêmes, comme faisoient les Hérétiques, en disant qu'ils sont inspirés d'en haut, quoiqu'ils ne fassent aucun miracle, comme en ont fait, Moïse & les autres Prophêtes, pour prouver leurs missions.

8°. Que parmi les peuples qui ne sont point commis à leurs soins; ils substituent leurs propres opinions, & leurs superstitions, quelquefois sacrileges, à l'enseignement des vrais Pasteurs institués de Dieu pour la conduite de son peuple, en disant que toute la Religion est renfermée

dans ce qu'eux seuls enseignent.

9°. Que n'ayant aucun pouvoir ni aucune mission, pour prêcher l'Evangile & administrer les Sacrements, ils prétendent cependant ne vivre que de l'Evangile, en renonçant au travail des mains, récommandé par l'Apôtre, & par leurs Instituteurs.

10. Qu'ils ont plus de soin de se recommander eux-mêmes dans leurs prédications, que d'enseigner la vraie Doctrine.

11°. Que les vrais Apôtres ne prêchent que pour Dieu & pour le salut des ames, & non pour acquerir des biens temporels.

12°. Que les faux Prédicateurs se vantent d'avoir plus de zele pour le salut des ames que les vrais Pasteurs qu'ils font ainsi mépriser.

13°. Que les vrais Apôtres prêchent la vérité avec simplicité ; & que les faux se font une vaine gloire de choisir leurs mots, & de séduire les peuples par une éloquence toute mondaine.

14°. Qu'ils ne flattent point les Grands, pour obtenir d'eux ce qui leur est nécessaire, tandis que les faux s'introduisent auprès d'eux par leurs caresses pour en arracher de quoi satisfaire leur cupidité.

15°. Qu'ils refusent ce qu'on les prie avec instance d'accepter, tandis que les autres importunent les gens jusqu'à ce qu'ils aient obtenu ce qu'ils desirent.

16°. Que lorsque les vrais Apôtres prêchent quelque vérité qui est contraire & fâcheuse aux faux ; on les voit se réunir contre eux, & crier

à l'impiété, comme si c'étoit qu'on voulût détruire la Religion.

17°. Que les vrais Apôtres ne suscitent point de querelles, ni de mauvaises affaires à ceux qui ne veulent pas les recevoir.

18°. Que les faux Apôtres sollicitent les Princes, & provoquent leur colere contre ceux qui leur résistent.

19°. Qu'ils feignent d'ignorer les périls dont l'Eglise est menacée, & se donnent bien de garde d'en instruire les peuples.

20°. Qu'ils dévorent comme des Loups ravissants les biens de ceux qui se mettent sous leur conduite.

21°. Que les vrais Apôtres sont patients dans les tribulations, & ne rendent point le mal pour le mal, comme font ces nouveaux venus.

22°. Que dans le commencement on les reçoit mal, mais que lorsqu'on vient à connoître la vérité qu'ils prêchent, on a pour eux la vénération que mérite leur ministere; au lieu que les faux qui ont eu soin de préparer leur venue sont d'abord reçus avec alégresse, & ensuite rejettés avec mépris lorsqu'on les a mieux connus.

23°. Qu'ils ne s'ingerent point de prêcher aux Peuples, parmi lesquels il y a de vrais Apôtres établis, à moins qu'ils n'y soient invités, & ne cherchent point à faire valoir leurs opinions dans les Conciles à leur préjudice, comme font les faux Prédicateurs.

24°. Que quelques fruits que les vrais Apôtres fassent dans l'Eglise,

ils en attribuent toute la gloire à Jesus-Christ, au lieu que les faux se donnent à eux-mêmes tout l'honneur du bien qui s'y fait.

25°. Qu'ils ne cherchent point à plaire aux hommes pour en acquerir la faveur, mais à Dieu pour en mériter les biens éternels.

26°. Qu'ils se contentent de la nourriture qu'on leur donne, quelque commune & quelque grossiére qu'elle soit ; au lieu que les autres exigent de la délicatesse dans les mets qu'on leur présente par charité.

27°. Qu'ils font plus de cas de l'observation de la Loi de Jesus-Christ que de l'honneur qui leur revient de la prêcher.

28°. Qu'ils reçoivent avec action de grace tous les gîtes qu'on leur

offre, tandis que les faux n'en prennent que chez les gens les plus riches.

29°. Qu'ils ne se mêlent point des affaires des autres pour en tirer du profit.

30°. Qu'ils ne se glorifient point des miracles que Dieu opere par leur ministere, mais au contraire qu'ils se réjouissent avec humilité du salut des ames qui en est le fruit ; tandis que les faux saisissent avec empressement les moindres apparences de faveur céleste, pour s'en glorifier, & s'attirer par ce moyen les biens de ce monde.

31° Qu'ils ne cherchent point d'autre gloire ici-bas, que celle de Jesus-Christ.

32°. Que les faux Apôtres sont curieux de respects, de salutations,

& d'invitations à des repas splendides, tandis que les vrais les fuient comme des chaînes de la volupté.

33°. Que les vrais Apôtres fuient les invitations fréquentes dans la crainte de passer pour Parasites, & de devenir flateurs.

34°. Qu'ils aiment leurs ennemis, même les plus déclarés.

35° Que les faux Apôtres soutiennent impatiemment les questions qu'on leur fait sur la légitimité de leur Mission.

36°. Qu'ils se font un mérite de vouloir instruire de nouveau ceux qui ont été convertis par les vrais Apôtres, comme s'il leur manquoit quelque chose, s'ils n'avoient passé par leurs mains.

37°. Que les vrais Apôtres, ainsi que Paul & Barnabé lorsqu'ils sont

envoyés dans quelques Miſſions, ne s'ingerent point d'entrer dans celle des autres, comme font les faux qui s'introduiſent par-tout ſans y être invités.

38°. Que les vrais Apôtres ne ſe vantent de rien, mais renvoient à Dieu toute la gloire du bien qu'il opere par leur miniſtere.

39°. Qu'ils n'apportent d'autres preuves de la vérité qu'ils prêchent, que celles tirées de l'Ecriture-Sainte, ſans ſe ſervir des ſophiſmes des Logiciens pour ſéduire les Peuples.

40°. Qu'ils ne ſont point attachés à la concupiſcence ni aux liens de la chair & du ſang.

41°. Qu'ils mépriſent enfin les honneurs & les richeſſes du ſiecle, pour ne s'occuper que des biens céleſtes, & de la gloire éternelle.

Tels étoient les reproches que Guillaume de SaintAmour faisoit aux Moines, dans un ouvrage tout farci de passages de l'Ecriture-Sainte & des Peres accommodés à son sujet, suivant l'érudition de ce temps : on ne doit pas douter qu'il ne fit qu'échauffer la querelle. Le peuple parmi lequel on le répandit, prit parti contre les Moines. On leur refusoit les aumônes accoutumées, on les injurioit, en les appellant Hipocrites, & Précurseurs de l'Ante-Christ, on leur réprochoit de flater les Rois, & de mépriser les Evêques, de favoriser la licence, de pécher en facilitant les absolutions, & de parcourir sans mission, des Provinces dont ils ne connoissoient pas la langue, enfin les les choses furent portées au point

que

que S. Louis crut devoir interposer son autorité pour appaiser les esprits.

Ne voulant cependant rien faire de son chef, il envoya deux Docteurs à Rome, bien instruits de ses intentions, qui porterent avec eux le livre de Guillaume de Saint-Amour, pour le faire examiner. Les Moines de leur côté envoyerent aussi des Députés pour en presser la condamnation ; & Guillaume de Saint-Amour lui-même avec le Recteur de l'Université, & quelques autres Docteurs eut le courage de s'y présenter pour le soutenir & le défendre.

Mais avant que Guillaume de Saint-Amour fut arrivé à Rome, les Moines qui avoient pris les devants avoient fait condamner son

Livre par le Pape, qui sur le rapport que les Cardinaux, la plûpart tirés du Corps des Mendiants, lui avoient fait, que ce Livre contenoit des propositions contre son autorité, contre les Mendiants, & tendantes à détourner les fideles des Aumônes qu'on leur faisoit, rendit sa Sentence en forme de Bulle, par laquelle il le déclare inique & exécrable, & cette condamnation fut publiée avec éclat dans la Cathédrale d'Agnani où étoit alors le Pape, qui non content d'avoir ainsi flétri cet ouvrage, priva encore son Auteur de toutes Dignités & Bénéfices, entr'autres du Titre de Docteur, & voulut qu'il se tînt éloigné de Paris.

La vengeance des Moines eût été complette, s'ils eussent pu préserver

de la censure la nouvelle Doctrine qu'ils s'efforçoient de répandre par le moyen du Livre de l'Evangile éternel qu'ils expliquoient publiquement dans leurs Ecoles. Les députés de l'Université crierent si haut que le Pape ne put s'empêcher de le condamner; mais ce fut avec toutes les précautions & le secret possible : on ne publia point la Bulle, le Livre fut brûlé secrettement, & bien loin qu'on pensât à sévir contre les Auteurs, ou les Promulgateurs de cet ouvrage, ils conserverent au contraire toute leur faveur.

L'Evangile éternel étoit cependant d'une toute autre conséquence dans la Religion, que le Livre des périls des derniers temps : Guillaume de Saint-Amour n'étoit coupable d'autre

chose que d'avoir fait des efforts pour maintenir les foibles restes de l'ancienne Discipline contre les entreprises des Moines, prêts à l'anéantir entiérement. Quelqu'amer que fut son zéle, il avoit pour objet une trop belle cause pour qu'il dût s'attendre à en être puni avec tant de rigueur : le Général des Cordeliers au contraire, par la publication de son Evangile, ne tendoit à rien moins qu'au renversement du sistême entier de la Religion ; il y étoit dit, que l'Evangile de Jesus-Christ ne mene point à la perfection, & on y prophétisoit qu'il alloit bien-tôt être détruit, pour faire place à l'Evangile du S. Esprit ; qu'alors il y auroit un autre Sacerdoce & une autre Eglise, dont les Prédicateurs auroient une

plus grande autorité, que ceux de la primitive Eglise. Jesus-Christ & ses Apôtres, n'ont pas été parfaits dans la vie contemplative; c'est depuis l'Abbé Joachim, c'est-à-dire depuis l'établissement des Moines mendiants, qu'elle a commencé à fructifier; jusques-là la vie étoit active, maintenant on approche plus de la perfection en ne travaillant point. L'Ordre clérical périra, & il s'élevera un Ordre Religieux qui le remplacera. Malgré toutes ces horreurs, on eut de l'indulgence pour l'ouvrage, & on accorda la faveur la plus signalée à ceux qui l'avoient publié & qui l'enseignoient; & on punissoit par-tout, ce qu'il y avoit de plus sensible, ceux qui en s'opposant à l'introduction de ces infamies, tâ-

choient en employant le langage & le témoignage de l'Ecriture, de préserver les Fideles d'une pareille séduction.

Lorsque le Jésuite Berruyer, d'après son maître le Jésuite Hardouin, eut enseigné que tous les anciens monuments de la Religion étoient des fruits de l'imposture ; que le Texte Grec des Evangiles avoit été fabriqué par des faussaires dans le neuvieme siecle ; qu'il falloit s'en tenir à l'enseignement présent pour résoudre ses doutes, & s'affermir dans la foi : c'étoit l'Evangile éternel de Gerard de Parme qu'il enseignoit ; il fut condamné à la vérité comme lui, parce qu'on ne pouvoit guere s'en dispenser ; mais ceux qui donnerent aux Fideles des préservatifs contre cette

Doctrine infame, le furent dans leurs écrits, & dans leurs personnes, tandis que les Promulgateurs de cette nouvelle Religion qui sapoit l'ancienne jusques dans ses fondements, trouverent des protecteurs jusques dans ceux qui auroient rougi de ne les pas condamner.



CHAPITRE XI.

Schisme parmi les Freres Mineurs.

LOrsque les Moines mendiants, n'eurent plus d'ennemis à combattre au déhors, ils se firent la guerre entre eux, avec autant d'acharnement & de passion qu'ils en avoient montré avec ceux qu'ils venoient de subjuguer. Grégoire IX. avoit cassé le Testament de S. François, & déclaré que ses enfants n'étoient pas tenus de l'observer. Quelques-uns des Freres croyant fermement que la regle de leur S. Patriarche, obligeoit à l'égal de l'Evangile; (car cette opi-

nion étoit déjà généralement répandue dans leurs Ecoles,) douterent du pouvoir du Pape à cet égard, & continuerent de pratiquer cette regle dans sa plus étroite observance ; cette ferveur déplut au commun des Freres ; ils appréhenderent, si on ramenoit ainsi l'Ordre au véritable esprit de leur Instituteur, d'être réduits à la Solitude qu'il avoit tant recommandée, & de perdre dans le monde cette considération si flateuse & si lucrative qu'ils y avoient acquise en s'y répandant.

Ils persécuterent donc ces rigides observateurs de leur regle, comme des gens d'un pernicieux exemple : mais ceux-ci connoissant les dispositions favorables du Pape Celestin V. pour l'austérité & la réforme, pro-

fiterent de la circonstance & lui envoyerent à l'Aquila où il étoit encore, Frere Liberat, & Frere Pierre de Macerata, deux des plus fervents observateurs pour lui faire approuver leur régime, & lui demander sa protection contre les vexations de leurs Freres.

Celestin les accueillit avec bonté, non seulement il leur accorda ce qu'ils demandoient, mais encore il leur permit de se séparer des autres pour les soustraire à leurs mauvais traitements, & leur donna Frere Liberat pour supérieur indépendant. Ces nouveaux Réligieux pour éviter davantage toute occasion de rentrer dans le Monde, se retirerent dans la Grece, ou un Seigneur Latin des environs d'Athenes, leur céda une petite Isle

déserte près du continent, dans laquelle ils bâtirent une habitation & y vécurent en paix pendant quelques temps; mais après l'abdication de Celestin & l'inauguration de Boniface VIII. on les fut chercher jusques dans leur Isle pour les persécuter; on tenta de soulever les Puissances contre eux par des calomnies. On les accusoit d'être Manichéens, parce qu'ils ne mangeoient point de viande, & fuyoient le commerce des hommes; on cria si fort contre eux, que les Prélats & les Seigneurs de la Grece, envoyerent dans leur Isle des hommes pieux pour examiner leur vie; bien loin d'y trouver quelque chose à redire, ils furent au contraire édifiés de leur régularité, de leur austérité, & de leur ferveur: de sorte que

cette tentative tourna à la confusion de leurs calomniateurs.

Ils ne s'en tinrent cependant pas là, voyant qu'ils ne pouvoient réussir auprès des Prélats de la Grece, ils s'adresserent à Boniface VIII; mais ce Pape leur ayant d'abord répondu qu'il falloit laisser ces Freres tranquilles, & qu'il étoit bien informé qu'ils observoient mieux la regle que ceux qui les persécutoient, ils rédoublerent de calomnies, & frappant Boniface à l'endroit le plus sensible, ils lui dirent que ces Solitaires étoient toujours attachés à Celestin, & le reconnoissoient seul pour vrai Pape. Ainsi l'objet de la passion des Moines devint une affaire de politique, qu'on couvrit du masque de la Religion, & dès lors ils se crurent assurés de satisfaire

satisfaire leur animosité contre ces innocentes victimes, de leur cupidité & de leur ambition.

Le Pape qui sur ces calomnies avoit effectivement craint qu'il ne se formât un parti contre lui parmi les Latins de la Romanie, avoit écrit à Pierre, Patriarche de Constantinople, qui étoit alors à Venise, de s'informer exactement de cette affaire; & l'Archevêque d'Athenes en conséquence des ordres du Patriarche avoit obligé le propriétaire de l'Isle de les en chasser: ils se retirerent alors sous la Domination des Grecs, mais on les y poursuivit encore, & le Patriarche les excommunia s'ils ne revenoient à l'obéissance de l'Ordre.

Ces pauvres Solitaires ainsi persécutés & poursuivis par tout par leurs

Ennemis, résolurent de venir en Italie pour se justifier devant le Pape : ils arriverent dans la Pouille, ou un Gentilhomme du Pays, leur permit de se bâtir une habitation dans un Désert. Ils s'y arretêrent quelques temps, mais le Général des Cordeliers ayant appris qu'ils étoient dans cette Province, sollicita tant auprès de Charles le Boiteux Roi de Naples, qu'il obtint un ordre pour les remettre entre les mains de l'Inquisiteur, les accusant de Schisme & d'Hérésie.

L'Inquisiteur qui étoit un Jacobin, les ayant fait arrêter dans leur Solitude, les fit traduire à *Trivento* dans le Comté de Molise, les mit à la question pour leur faire avouer leur prétendue Hérésie, & sur ce que le Gentilhomme qui leur avoit donné

un asyle se plaignit qu'on avoit violé à son égard le droit des Gens, en les arrêtant sur ses terres sans sa permission, on rédoubla leur torture, & on les condamna comme Hérétiques & Schismatiques à être fouettés publiquement à Naples, & puis chassés du Royaume.

Quelques-uns moururent dans les tourments, & les autres vinrent en Provence, ou ils trouverent des Freres qui pratiquant la même austérité s'étoient séparés également de l'Ordre, & ils se joignirent à eux. Ce fut alors, qu'on commença à les appeller les Freres spirituels pour les distinguer des autres, qu'on appelloit les Freres de la Communauté; ils étoient également persécutés en France par les mêmes motifs, mais

ils trouverent un Protecteur dans le Médecin du Roi Charles le Boiteux, qui s'intéressa en leur faveur auprès de Clement V. & ce Pape fit quelques démarches auprès du Général, pour l'engager à les traiter avec douceur; il y eut même une commission de Cardinauxp our examiner cette affaire, & le Pape donna une Bulle provisionnelle pour les exempter de la jurisdiction du Général, tandis qu'elle feroit indécise.

Elle fut jugée au concile de Vienne deux années après, mais les esprits étoient trop aigris pour se réunir. Le Pape après avoir expliqué par une Bulle la regle de S. François, vouloit que les Spirituels, rentrassent dans l'Obédience de leur Supérieur; mais ceux-ci craignant d'en être

maltraités, sur tout s'ils suivoient leur régime, comme la Bulle le leur permettoit, refuserent d'obéir, & se tinrent séparés comme auparavant; & comme la division des esprits entraine toujours après elle la violence, ils vinrent à bout, à l'aide du Peuple qui les soutenoit, de chasser les Freres de Communauté des villes de Narbonne & de Beziers. Plusieurs desirant la réforme, vinrent de diverses Provinces se joindre à eux; & leur nombre étant par le moyen de ces recrues considérablement augmenté, ils se donnerent un Custode & des Gardiens; & pour faire voir d'autant mieux qu'ils étoient entiérement séparés des autres, ils affecterent un habit plus étroit & plus grossier avec un capuchon plus long & plus pointu.

Ce ne fut pas seulement dans les Provinces Méridionales de la France que les Freres Spirituels en agirent ainsi : ceux de Toscane forcés par les mauvais traitements de leurs Supérieurs, déserterent leurs Communautés, & se retirerent en Sicile, où ils se donnerent des Supérieurs du consentement du Roi Frederic qui les protégeoit.

Le plus grand réproche que les Spirituels formoient contre les conventuels, étoit d'avoir des greniers de Bleds, & des Provisions de toutes especes en Vins, en Huiles & en Fruits, contre l'esprit de S. François, qui pratiquant la Pauvreté, à ce qu'ils disoient, comme Jesus-Christ & ses Apôtres l'avoient pratiquée, s'en rapportoit entiérement à la providence

du soin de sa subsistance pour le lendemain ; ils observoient effectivement cette pauvreté exacte , & en soutenoient l'excellence dans leurs écrits ; ils vinrent même jusqu'à avancer qu'ils n'avoient pas la propriété des choses dont-ils faisoient usage, pas même des commestibles, & que les aliments qu'ils digéroient & qui passoient dans leurs intestins ne pouvoient leur appartenir ; les Freres Mineurs refuterent par d'autres écrits cette opinion qu'ils traitoient d'hérétique , & on doit croire qu'il se dit bien des inepties de part & d'autre sur un sujet aussi singulier : mais ce qui devoit exciter tout au plus des sentiments de compassion pour ceux qui s'étoient laissés entraîner à l'excès de leur zele , qu'on eût pu

diriger par la douceur, devint une affaire si considérable dans l'Eglise, par l'intérêt que les Moines surent y donner, qu'il occupa une grande partie des soins de Clement V. & tout le Pontificat de Jean XXII.

Dès que Michel de Cesene eut été élu Général des Mineurs, effrayé de la grandeur du Schisme qui se formoit dans l'Ordre, & craignant par la multitude de ceux qui s'y jetoient, qu'il ne parvînt enfin à un point où on ne pourroit plus y apporter de remede, il sollicita Jean XXII. de s'expliquer sur la vraie observation de la regle de S. François, afin de ramener tout l'Ordre à une pratique uniforme, & de pouvoir être autorisé à y contraindre ceux qui prétendroient s'en écarter; & le Pape pour se con-

former à ses vues, publia la fameuse Constitution, qui commence par ces mots : *Quorumdam exigit*, par laquelle il laisse aux Supérieurs la liberté de déterminer la forme des habits, ainsi que celle d'avoir des provisions de bleds & de vins, & déclare aux spirituels qu'entre les vertus des Religieux, la principale est l'obéissance, qui est au dessus de la pauvreté, & de la pureté du corps.

Michel muni de cette Bulle, voulut premiérement contraindre les spirituels à quitter leurs habits, & Bertrand de la Tour Ministre d'Aquitaine & Inquisiteur leur en fit le commandement de la part du Pape : mais ils réfuserent d'obéir, ils pensoient qu'on ne cherchoit qu'à les désunir en les confondant par l'ha-

billement avec les Conventuels. Les persécutions qu'ils avoient antérieurement souffertes, leur firent craindre qu'on ne les tourmentât plus cruellement encore lorsqu'ils seroient rentrés dans la Communauté ; en conséquence ils appellerent au Pape de l'Ordonnance de l'Inquisiteur, & sur la citation que le Pape leur fit faire de comparoître devant lui, ils se présenterent à Avignon, au nombre de soixante, qui tous réclamerent sa protection, & le conjurerent de les laisser vivre en Paix, en pratiquant l'Austérité qu'ils avoient embrassée.

Le Pape les écouta paisiblement, mais ne voulant pas mécontenter les Freres de la Communauté, il leur ordonna de rentrer dans l'Obédience de leurs Supérieurs, & sur ce qu'ils

refuserent d'obéir, il les fit enfermer, & garder à vue jusqu'à ce qu'il eût décidé l'affaire; la perte de leur liberté & l'incertitude de leur sort en ébranla premiérement quelques-uns, & plusieurs autres s'étant joints à ceux-ci, il y en eut trente-cinq qui promirent d'obéir, & on les relâcha, mais les vingt autres persisterent dans leur résistance, & prétendirent que le Pape avoit péché en leur donnant de tels ordres touchant leurs habits, les celliers, & les greniers; & que les Freres qui suivoient sa déclaration péchoient parce que la regle de S. François étant la même chose que l'Evangile, le Pape ne pouvoit en dispenser.

Il est bien vrai qu'il y avoit de l'opiniâtreté dans la résistance de ces

Moines, & que le paralelle qu'ils faisoient de l'Evangile avec la regle de S. François étoit plus que repréhensible; mais il paroît que ce furent les persécutions qu'ils éprouverent qui les roidirent, & qui les conduisirent dans cet aveuglement; il est probable, qu'ils n'y seroient pas tombés, si dès le temps de Frere Liberat, & de Boniface VIII. on eût essayé pour les ramener d'autres voies que celles des tortures & des supplices, qui ne font qu'aigrir contre ceux qui persécutent, & détruire la confiance qu'on pourroit prendre en leurs promesses.

Le Général Michel, voulut cependant faire exécuter dans la Province de Narbonne la Bulle, *Quorumdam exigit*, il trouva beaucoup de résistan-

ce

ce de la part des Spirituels qui y étoient en grand nombre, quatre fur tout s'y oppoferent formellement, & foutinrent opiniâtrement en fa préfence que le Pape Jean n'avoit pas le pouvoir de leur faire changer d'habit, & de leur permettre d'avoir des provifions, parce que ce feroit aller contre leur vœu de pauvreté, dont qui que ce foit fur la terre n'avoit le droit de les difpenfer : alors Michel ayant fait dreffer un Procès-Verbal de leurs réponfes les fit arrêter & les envoya liés & garrottés à l'Inquifiteur qui faifoit fa réfidence à Marfeille.

Il les interrogea juridiquement fur les faits énoncés dans le Procès-Verbal, & ils perfifterent à foutenir ce qu'ils avoient avancé. Envain voulut-on les engager à changer au moins la

forme de leur habit & de leur capuchon ; en vain voulut-on les faire convenir, que le Pape étoit le maître d'expliquer leur regle selon qu'il le jugeroit à propos, les persécutions les avoient trop endurcis, & ils trouvoient trop de gloire à tenir ferme pour se rétracter : on eut beau les caresser, & leur faire des promesses, ils n'y eurent aucune confiance, & ils déclarerent que jusqu'au jour du jugement ils s'en tenoient aux appellations qu'ils avoient formées.

L'Inquisiteur dans l'espérance de les gagner cependant, leur donna terme à quelques temps de là, pour ouïr prononcer leur Sentence définitive ; & pendant l'intervalle, il leur envoya dans la Prison l'Evêque de Marseille, pour essayer de les persua-

der ; mais il ne put rien gagner ſur leur eſprit, quoique pour les intimider il leur eût dit qu'on les jugeroit comme Hérétiques, & qu'on les condamneroit à toutes les peines des Héréſiarques. Alors voyant qu'ils demeuroient inflexibles, il prononça enfin ſa Sentence contre eux le 7 Mai 1318. par laquelle il les déclara Hérétiques & défenſeurs de Dogmes pernicieux ; & comme tels prononça qu'ils devoient être dégradés & abandonnés au jugement ſéculier. En conſéquence le Viguier de Marſeille les ayant reçus des mains de l'Inquiſiteur, les fit brûler vifs le jour même dans la place publique, en préſence de tout le peuple de la ville, dont pluſieurs les régarderent comme des Sts. en voyant la conſtance & la fermeté avec la-

T 2

quelle ils soutinrent cet horrible supplice.

Les Spirituels ne se rendirent pas encore par le supplice de leurs quatre principaux chefs, ils se maintinrent toujours en plusieurs Provinces dans la liberté d'avoir un capuchon de forme particuliere, & dans l'indépendance de leurs Supérieurs ; il y en eut de temps en temps quelques-uns de punis avec la même cruauté, tel que Frere Bernard délicieux, qui fut dégradé & emmuré en 1320. & deux autres qui furent brûlés vifs à Avignon en 1354. pour avoir soutenu que les quatre Freres exécutés à Marseille étoient des Sts. & des Martyrs ; enfin cette longue & singuliere querelle, après avoir causé beaucoup d'agitation dans l'Eglise pen-

dant plus d'un demi ſiecle fut aſſoupie ſous le Pontificat d'Innocent VI. par l'extinction d'une petite Congrégation de Mineurs, formée par Frere Gentil de Spolette, qui rentrerent dans l'obédience des Supérieurs, ſans qu'il fut beſoin d'uſer de violence envers ceux qui avoient embraſſé cette réforme. Guillaume Farinier alors Général de l'Ordre, & certainement très-reſpectable par cet endroit, s'étant formellement oppoſé dans un Chapitre Général au cri unanime des Freres qui vouloient qu'on procédât contre eux comme contre les Freres de la Province de Narbonne, qui avoient été brûlés vifs à Marſeille.



CHAPITRE XII.

Conclusion.

APrès que les Moines eurent tout assujetti, les Evêques & le Clergé, par l'autorité de leurs privileges & de leurs exemptions, & leurs Confreres par le despotisme rigoureux de leur gouvernement; ils ne virent plus rien au-dessus d'eux, ni au dessous, qui pût les inquiéter. Ils furent d'autant plus en état de faire la Loi dans l'Eglise, qu'on s'empressoit de les élever sur les plus grands Siéges de la Chrétienneté; les Papes les employerent dans leurs légations, & leurs autres affaires, ils les hono-

rerent de la Dignité de Cardinal, & plusieurs monterent sur la Chaire de S. Pierre; que ne furent-ils alors en état d'oser : la considération qu'ils acquirent par ces voies parmi les Peuples fut immense, & passa jusques chez les Princes qui les admirent à leur faveur, & dans leurs Conseils, où ils se rendirent si recommandables, que S. Louis avoit coutume de dire que s'il avoit deux corps il en donneroit un aux Cordeliers, & l'autre aux Jacobins; enfin ils surent si bien s'introduire par tout qu'il n'y eut plus d'affaires intéressantes, soit dans la Religion soit dans la politique dont ils ne fussent les instigateurs ou les Agents.

On doit croire que cette considération les rendit les maîtres de tout,

en leur assujettissant tous les esprits ; & on peut voir en jettant les yeux sur les événements déplorables du seizieme siecle sur lesquels on tire ici le rideau, jusqu'à quel point ils abuserent de l'Empire qu'ils avoient su usurper par ce moyen : il n'y eut point alors de conspiration, de trames secrettes, de machinations où on ne trouvât des Moines Mendiants compliqués. Ils excitoient les Princes avec toute la dureté d'un zele, guidé par leurs intérêts les plus chéris, l'ambition de dominer, & la passion de se rendre nécessaires, ou leur servoient d'instruments pour ranger les Peuples sous leurs étendards, & les étourdir sur leurs miseres, qu'ils supportoient d'autant plus patiemment, qu'ils étoient plus profondement séduits.

Il ne faut pas cependant s'imaginer que cette enorme quantité d'abus qui s'étoient si précipitamment introduits dans les Ordres mendiants, quelques déplorables qu'ils fussent, eussent entiérement étouffé le germe de la vertu dans tous les membres dont ils étoient composés. Si le corps en general se trouva corrompu, il y auroit de l'injustice à dissimuler qu'il y eut parmi eux beaucoup de saints Religieux, qui pénétrés du véritable esprit du christianisme, & des devoirs de la vie monastique, gémissoient publiquement & en secret du relâchement où leurs Freres étoient tombés. Quelques-uns de ces saints personnages firent des efforts pour les ramener à la premiere ferveur de leur institution, d'autres ont éclairé

les Fideles par des écrits lumineux, qui perpétueront jusques à la consommation des siecles la foi de l'Eglise, sur les principaux mysteres & les vérités fondamentales de la Religion, & serviront dans tous les temps de flambeau aux défenseurs de la vérité pour poursuivre ceux qui prétendroient l'obscurcir, jusques dans les replis les plus secrets & les plus tortueux de leurs erreurs. D'autres enfin persuadés qu'ils étoient appellés à la conversion des peuples ont été chercher des ames à Jesus-Christ, avec un zele vraiment apostolique, à travers mille dangers chez les peuples les plus éloignés & les plus barbares; & ont fait avec joie le sacrifice de leur vie pour la gloire du nom qu'ils annonçoient.

On a déjà vu dans le Chapitre VII. les soins que prit S. Bonaventure pour ramener les Freres mineurs à la véritable Regle de S. François : combien il desiroit que plus pénétrés de l'esprit de recueillement & de solitude, à quoi leur vocation les destinoit, ils fissent cesser les scandales qu'ils donnoient journellement aux peuples par leurs courses continuelles, leur importunité à demander, & leur avidité pour les biens temporels ; il faisoit sentir dans cette même Lettre qu'on a déjà citée, combien il appréhendoit qu'en laissant enraciner ces maux, au lieu d'y remédier promptement, on ne les vît s'augmenter un jour au point de soulever généralement les esprits contre eux, & de les faire regarder comme

des gens à charge aux peuples & inutiles à l'Eglise. Il gémissoit sur-tout de l'empressement qu'ils montroient à faire des prosélytes, & prévoyoit que cette multitude de gens qu'on recevoit ainsi à toutes mains, & qui pour la plûpart n'avoient d'autres motifs de vocation, que celui de jouir de la considération qu'avoient les peuples pour l'Etat & l'habit religieux, ne seroit propre à autre chose qu'à entretenir le relâchement, & perpétuer la confusion.

Il est vrai que son zele n'eut pas le succès qu'il eût desiré, & qu'après sa mort on s'éloigna tellement de ses vues, qu'au lieu d'élaguer le tronc principal pour le rendre plus vigoureux, on crut bien faire de laisser pousser les différentes branches

qui

qui en sortirent de temps-en-temps, & qui tirant leur suc nourricier du même principe, accumulerent encore les abus à mesure qu'ils s'étendirent. Mais il eut la gloire d'avoir entrevu la vraie cause des maux dont il se plaignoit, en exhortant fortement les Supérieurs à ne point recevoir trop de Religieux, & à n'admettre les sujets à la profession, qu'après un examen rigoureux de leurs talents & de leur vocation.

Entre ceux qui ont illustré les Ordres mendiants par leurs écrits, on doit distinguer sur-tout S. Thomas d'Acquin dont la multitude des ouvrages, tous sur des objets importants, devroit passer pour un prodige, en les comparant avec la courte durée de sa vie, si on ne savoit qu'il

avoit reçu de Dieu un don particulier d'intelligence, qui lui faisoit comprendre avec une merveilleuse facilité, les endroits les plus difficiles de l'Ecriture & des Peres. Les cinq premiers volumes tant de l'édition de Rome, que de celle d'Anvers, sont des commentaires sur les 52. Livres d'Aristote dont il développe les principes. Quoique cet ouvrage appartienne entiérement à la philosophie, & que la Religion semble n'y entrer pour rien, il le composa dans la vue cependant d'être utile à l'Eglise, en enlevant aux Sophistes de son siecle, l'avantage qu'ils tiroient de la méthode d'Aristote pour ébranler les dogmes de la Foi. Les treize autres volumes sont purement théologiques, & contiennent

des traités qui embrassent toute la matiere de notre croyance.

Dans l'établissement du dogme, il suit pour l'Ecriture-Sainte l'Evangile de S. Jean, & les épîtres de S. Paul, & parmi les Peres il s'attache principalement à S. Augustin, dont il développe & met les sentimens dans le jour le plus palpable, en rangeant par ordre de matiere, ce qui se trouve épars dans les écrits de ce célebre Docteur; en général dans ces admirables ouvrages, les dogmes y sont proposés d'une maniere claire & distincte, toute sa doctrine y est liée, les principes suivis, & toutes les conclusions se tiennent par un enchaînement merveilleux. On ne le peut assez louer, d'avoir été le seul des Peres qui ait embrassé tous les

objets de notre foi : & de les avoir proposés & discutés avec cette netteté & cette force qui lui ont fait donner de son vivant même le surnom d'Ange de l'Ecole.

Les deux Ordres produisirent encore plusieurs autres grands hommes ; qui firent honneur à l'Eglise, soit par leurs écrits, soit par leurs vertus, Albert surnommé le grand chez les Prêcheurs ; Alexandre de Hales, Guillaume Okan chez les Mineurs, celui-là même qui prit la défense de Philippe-le-bel contre Boniface VIII, & tant d'autres ; prouvent que les semences de vertu que S. Dominique & S. François s'étoient proposées de cultiver, n'étoient pas encore tout-à-fait étouffées dans le cœur de leurs enfants, &

démontrent assez suffisamment quels fruits ils auroient pu continuer de faire dans l'Eglise, si le vœu de S. Bonaventure avoit pu avoir son exécution.

Ce ne fut pas dans ces seuls objets que les grands hommes que produisirent les Ordres mendiants, se rendirent recommandables, on ne vit guere dans tous les temps, depuis les Apôtres, des Ministres si zelés pour la propagation de la foi & si remplis de cette ardeur pour la conversion des ames qui fait desirer & même aller au-devant du martyre. On ne peut lire sans admiration la relation entre autres que Guillaume de Rubruquis envoya à S. Louis de son voyage en Tartarie; & s'il reste à desirer en la lisant, qu'il eût emplo-

yé des raisons plus solides dans ses conférences & ses entretiens avec les Idolâtres & les Sarrazins, on ne sauroit assez le louer sur l'excès de son zele, & la grandeur de son courage, qui lui firent entreprendre un si long voyage à travers tant de dangers, pour annoncer Jesus-Christ à ces nations barbares.

On sait encore de quelle utilité ils furent à l'Eglise Romaine dans ses négociations avec les Grecs pour la réunion. Les Papes n'employerent guere que des Religieux mendiants dans cette affaire, & personne n'ignore qu'ils eussent eu la gloire d'un entier succès, si Dieu dans la profondeur impénétrable de ses desseins, n'eût livré cette Eglise à son endurcissement.

Ce fut à l'abri de ces grandes réputations que les Mendiants virent élever l'édifice de leur grandeur, ils étoient au plus haut dégré de leur gloire, lorsque par les mêmes moyens qui leur avoient si bien réussi, s'établissoit sourdement un Ordre qui en suivant les mêmes maximes & la même marche devoit s'élever sur leur ruine dans l'esprit des peuples, les asservir, & les jetter dans le mépris, en les forçant d'adopter les opinions.

Un gentilhomme Biscayen fut blessé à la jambe, au siege de Pampelune; le chagrin qu'il eut de paroître auprès des Dames avec une jambe mal tournée, prolongea sa maladie, & le rendit mélancolique; il voulut lire pour se désennuyer, on lui présenta la vie des SS. il la dé-

vora avec avidité, & se remplit l'esprit de tout le merveilleux, dont ces légendes sacrées étoient pleines : il se forma alors dans son imagination une effervescence, à qui, eu égard à son origine, on donneroit le nom de ferveur & de zele, si elle pouvoit être guidée par les vraies notions que les hommes devroient avoir de l'Essence Divine ; & il forma dès lors la résolution d'imiter en tout point ceux dont il lisoit la vie : il erra long-temps seul, sans aucun dessein formé, toujours rébuté partout où il se présenta ; souvent chassé avec ignominie : enfin il vint à Paris à l'âge de plus de trente ans pour y étudier ; il se fit des compagnons dans le genre de vie qu'il avoit embrassée, & lorsqu'il les eut

assez éprouvés, il fut se jetter aux pieds du Pape, à qui il jura d'obéir uniquement, & il éleva l'édifice de son Institut, sur les fondements de cette obéissance.

On sent assez, que c'est de S. Ignace, & des Jésuites ses enfants, dont on veut parler. Non-seulement ils s'éleverent au dessus des Moines mendiants, mais encore ils les opprimerent, en les obligeant à force de persécutions à abandonner les anciennes opinions de leurs écoles, regardées avec respect depuis long-temps dans l'Eglise, ou à les ajuster au nouvel enseignement qu'ils introduisoient, soit dans le dogme, soit dans la morale.

Les Moines mendiants ne furent pas les seuls contre qui ils formerent

des entreprises, les Evêques, le Clergé, les Corps politiques & civils, enfin les simples particuliers, tout devint pour eux des objets de conquête, & ils eurent l'adresse de réussir ; la faveur des Papes & des Princes auprès desquels ils eurent le secret de se faire passer pour nécessaires, étaya leur ambition; ils éprouverent bien des contradictions & de la résistance, on les attaqua dans le rélâchement de leur morale, & dans les nouveaux dogmes qu'ils s'efforçoient de répandre, & ils se défendirent; cela produisit une guerre des plus vives, qui partagea la Nation en deux partis, & produisit bien des horreurs.

Cependant les Moines mendiants jouissoient encore dans bien des en-

droits d'une eſpece de conſidération, qui quoique bien déchue de ce qu'elle avoit été du temps de S. Thomas & de S. Bonaventure, les rendoit encore importants, par l'intérêt qu'ils ſavoient donner aux affaires qu'ils avoient l'adreſſe d'attirer à eux, & par le long préjugé de leur ancienne gloire. Ils parurent plus tranquilles. Il ſe fit chez eux pluſieurs réformes, mais elles n'exciterent plus les mêmes agitations que celles des ſpirituels ; l'Ordre de S. François ſe partagea en cinq branches, il y eut des Freres à la grande & à la petite manche, des Capucins, des Recolets, des Picpus, tous diſtingués par leur habillement & leur capuchon, & on ne les vit point pour cette différence, [illegible] entr'eux les

atrocités dont se rendirent coupables leurs Freres du quatorzieme siecle.

Mais si l'humanité n'eut point à rougir de leurs disputes, la société dans laquelle & pour laquelle la providence les avoit fait naître, eut à gemir de voir sortir journellement de son sein une multitude innombrable de sujets destinés à la soutenir & à la perpétuer ; ce qu'il y eut de pis, c'est que ne pouvant vivre sans elle, ils y rentrerent après l'avoir abjurée, & s'être fait une Religion de se dispenser de ses devoirs, mais ce fut pour dévorer la substance de ceux, qui en obéissant aux loix de la nature & du Créateur, travailloient autant qu'il étoit en eux à l'entretenir & à la substanter, outre ces cinq différentes branches de l'Ordre de S. François dont nous ve-

nons

nons de parler, & qui chacune devinrent auſſi nombreuſe que l'avoit été le tronc principal dans les temps de ſa plus grande ferveur : il y avoit deux branches d'Auguſtins, deux de Carmes, une de Minimes, une de Jacobins, qui ne vivoient que de la ſueur des Peuples, ſans compter les anciens Moines & les Jéſuites, de ſorte que la ſurface de la terre fut couverte de Célibataires ; alors les Provinces ſe depeuplerent, le commerce, l'induſtrie, & les Arts languirent ; & le découragement ſe répandit parmi les peuples, par le deſpotiſme que les Moines eurent encore la dureté d'exercer ſur les conſciences de ces reſtes de générations expirantes. Qu'on jette les yeux ſur l'Eſpagne & l'Italie, ces contrées au-

trefois si fertiles & si peuplées avant que les Moines y eussent mis le pied, on n'y verra plus que des deserts & des Moines, & si la France a été moins exposée que les autres Etats à cette dépopulation si sensible, sans doute par un effet particulier de la providence, elle fut agitée par d'autres fléaux, soit publics, soit particuliers, qu'elle n'eut certainement pas éprouvés, si S. Dominique, S. François & les autres SS. Instituteurs d'Ordre, ne se fussent imaginés qu'on se rendoit agréable à Dieu en faisant vœu de laisser perir l'espece humaine, qu'il s'est plû à former lui-même de ses mains à sa propre ressemblence.

Ce vœu, souvent, téméraire entraîna après lui des suites fâcheuses,

non ſeulement pour la Société, mais encore pour ceux qui l'avoient formé. Le lien des vœux n'avoit été introduit chez les Moines, que pour fixer l'inquiétude naturelle de l'homme. Afin qu'ils ne fuſſent pas téméraires on avoit ordonné de rudes épreuves; loin d'attirer les gens du monde à la vie Monaſtique, on les rébutoit avec dureté, & ce n'étoit qu'après s'être bien aſſuré de la ſincérité de leur vocation qu'on les admettoit enfin à les prononcer. S. Benoît avoit ordonné expreſſément l'obſervation de cette méthode ſur ce principe qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'il y ait des Moines dans l'Egliſe, & que s'il y en a ils doivent être plus parfaits que les autres Chrétiens, mais depuis que les Moines Mendiants ſe furent régardés

comme les dispensateurs privilégiés de la Religion, & qu'ils eurent accoutumé les Peuples à regarder leur état comme le plus parfait, ils se crurent permis d'attirer à eux le plus de sujets qu'ils purent, & employerent tous les moyens qu'ils crurent les plus propres pour y réussir.

Si l'Etat Monastique eut été comme dans l'ancien temps un Etat de pénitence, que les hommes embrassoient pour se sauveur de la corruption du siecle, ils n'eussent pas eu besoin de chercher des Prosélites ; le sentiment des fautes passées, & le desir d'en laver la tache aux yeux de Dieu, leur auroit amené dans les Déserts ceux qu'il leur falloit, mais les choses étoient bien changées, on ne prononçoit autrefois ces vœux terribles

qui séparoient pour jamais de la Société, que dans un âge mûr & capable de connoître la grandeur des engagements qu'on contractoit ; mais alors on les faisoit bégayer par des enfants, séduits par des caresses, ou subjugués par l'autorité d'un Pere cruel & ambitieux, & par une de ces contradictions qu'on rencontre à chaque pas dans la marche des choses humaines ; les loix civiles qui ne permettoient de disposer de ses biens qu'à l'âge de 25 ans, & de soi-même qu'à celui de 30, en observant encore des formalités qui ne laissent guere la liberté aux enfants bien nés d'user de cette permission, statuèrent que les vœux de Religion, prononcés par des enfants de 15 ans seroient irrévocables ; interrogés ces malheu-

reuses victimes d'un préjugé cruel & de la séduction, & demandés leur qui à pu les résoudre à embrasser ce genre de vie; la plupart ne vous répondront, qu'en déplorant le mauvais usage qu'on les a contraints de faire de leur liberté.

Les Ordres Réligieux composés ainsi pour la plupart de sujets qui réclamoient sans cesse contre la violence & la séduction qui les y avoit fait entrer, ne furent plus guere en état de se faire respecter par les gens sensés, la considération qu'ils avoient acquise dans des siecles ténébreux s'évanouissoit, à mesure que le siecle s'éclaircissoit, le froc ne fut plus un épouventail sacré, sur lequel on n'osoit porter les yeux qu'en tremblant, il fut permis de le lever, que

de miseres n'y vit-on pas alors, elles exciterent dans les ames bien nées des sentiments de compassion, qui firent desirer qu'on ramenât les choses à leur état primitif. Puisse l'esprit de sagesse qui anime ceux qui ont déjà mis la main à cette réforme si desirée, la conduire promptement à une heureuse fin.

FIN.



